

**PV Conseil communautaire
Du mercredi 15 juillet 2020**

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PERA	Annie
ARPAILLANGE	Michel	FEDOU	Nicolas	PIC-NARDESE	Lina
AVERSENG	Pierre	FERLICOT	Laurent	PORTET	Christian
BARJOU	Bernard	FIGNES	Jean-Claude	POUILLES	Emmanuel
BARTHES	Serge	GLEYES	Lison	POUS	Thierry
BIGNON	Christine	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	RAMADE	Jean-Jacques
BODIN	Pierre	GUERRA	Olivier	RANC	Florence
BOMBAIL	Jean-Pierre	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	REUSSER	Isabelle
BOURGAREL	Roger	HEBRARD	Gilbert	RIAL	Guilhem
BREIL	Christophe	KONDRYSZYN	Serge	ROBERT	Anne-Marie
BRESSOLLES	Pierre	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CALMEIN	François	LAFON	Claude	ROS-NONO	Francette
CALMETTES	Francis	LATCHE	Catherine	ROUGÉ	Cédric
CAMINADE	Christophe	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CANAL	Blandine	MENGAUD	Marc	ROUVILLAIN	Thierry
CASES	Françoise	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CASSAN	Jean-Clément	MIQUEL	Laurent	SIORAT	Florence
CASTAGNÉ	Didier	MIR	Virginie	STEIMER	John
CAZELLES	Jean-Pierre	MORICHON	Roland	TOUJA	Michel
CAZENEUVE	Serge	MOUYON	Bruno	VERCRUYSSSE	Sandrine
CESSÉS	Evelyne	MOUYSSSET	Maryse	ZANATTA	Rémi
CLARET	Jean-Jacques	NAUTRE	Eva		
CROUX	Christian	NAVARRO	Karine		
DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	PALLEJA	Patrick		
De La PANOUSE	Geoffroy	PEDRERO	Roger		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PEIRO	Marielle		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valery	Représente Monsieur MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente Monsieur IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Madame ESCRICH-FONS Esther
SERRES	Yvette	Représente Monsieur MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

DABAN	Evelyne				
ESCRICH-FONS	Esther				
MERCIER	Christian				
MILHES	Marius				
MILLES	Rémi				
TISSANDIER	Thierry				
VIVIES	Sylvie				

Pouvoirs

DABAN	Evelyne	Procuration à Madame ROS-NONO Francette
MERCIER	Christian	Procuration à Monsieur BARJOU Bernard
TISSANDIER	Thierry	Procuration à Madame HAYBRARD-DANIELI Isabelle
VIVIES	Sylvie	Procuration à Monsieur De LAPLAGNOLLE Axel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 28
Nombre de membres titulaires présents : 75
Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
Nombre de membres ayant une procuration : 4
Secrétaire de Séance : Monsieur Geoffroy De La PANOUSE

Intervention de Monsieur Christian PORTET

Il me revient l'honneur et le privilège de vous accueillir ce matin, ici à Gardouch. Je vous souhaite à tous la bienvenue.

C'est malgré tout j'ai envie de dire, un immense plaisir, de vous retrouver réunis en conseil communautaire des « Terres du Lauragais » après cette longue parenthèse de 5 mois.

En tant que Président, mes premières félicitations je les adresse, à vous toutes et tous Mesdames et Messieurs les élu(e)s communaux, élu(e)s de la République. Les anciens pour votre réélection, les nouveaux pour votre victoire démocratique.

En vous accueillant ce matin, je voudrais d'abord remercier, Monsieur le Maire de Gardouch et son conseil municipal d'avoir mis à notre disposition ce superbe gymnase communal, pour y organiser dans le respect des règles sanitaires, l'installation du conseil communautaire des Terres du Lauragais. Merci Olivier, Merci cher ami.

Je voudrai ensuite adresser en tant que Président sortant, mes vifs remerciements à tous les agents de Terres du Lauragais. Ils sont dispersés ici ou là dans la salle, beaucoup d'entre elles et eux sont sur le podium. Mes remerciements à tous les agents, pour leur professionnalisme et leur engagement sans faille au bénéfice et au rayonnement du service public dans ce territoire, qui est leur territoire, qui est notre territoire. Les remercier chaleureusement pour les participations et leurs dévouements sans faille qu'ils ont montré pendant ces 4 – 5 mois de crise sanitaire et saluer tous ceux qui ont été exposés pendant cette période et qui ont assuré tous les services vitaux minimum de notre communauté de communes.

Remerciements appuyés aux 10 chefs de départements, des départements de Terres du Lauragais à leurs équipes, parce qu'ils sont tous les éclaireurs affirmés dans l'élaboration de nos projets. Se sont tous des conseillers précieux pour nos prises de décisions et le véritable garant, de la mise en œuvre au quotidien de nos choix politiques.

Remerciements enfin, à ma « garde rapprochée », si vous me permettez cette métaphore qui n'a rien de militaire. Garde rapprochée autour d'Elodie, Céline SIGUIER, Nathalie MARAN, Sarah TRAN, sans oublier Bénédicte COTTAVE-CLAUDET et Muriel CHARLES.

Précieuse Elodie, que je remercie et félicite, en mon nom personnel et au nom de tous les élu(e)s, pour son niveau très élevé de compétences et de connaissances pour sa grande maîtrise des dossiers, pour sa disponibilité pour tous élu(e)s comme agents, son affabilité, son humeur égale et son sens très élevé du service public. Merci pour tout très chère Elodie, merci aux élu(e)s et agents de Terres du Lauragais.

Vous avez tous pris place dans cette salle, dans le strict respect des mesures et des consignes sanitaires. Pour ce qui ne sera plus je l'espère un semi-marathon électoral et c'est l'occasion pour moi, de saluer et de remercier notre spécialiste Jérôme CROS, qui doit être dans un certain stress dans l'attente de savoir si oui ou non l'outil informatique fonctionnera comme nous l'espérons et nous épargnera peut-être un jour et demi de vote traditionnel.

Cette disposition contrainte, me permet de voir certains spectateurs avisés, et aguerris en la personne des anciens élu(e)s ici présent. Bonjour à vous toutes et tous.

Bienvenue à vous tous, qu'il me soit permis de saluer et de féliciter chaleureusement, toutes et tous les élu(e)s qui se sont impliqués durant ces 3 dernières années, et qui ont contribué de prêt ou de loin à la réussite de cette fusion, de cette identité « Terres du Lauragais ».

Je pense en particulier aux vice-Présidentes et vice-Présidents, Marie-Claire GAROFALO, Michèle TOUZELET, Laurence KLEIN, Jean-Pierre HOULIE, Bernard BARJOU, Jean-Claude LANDET, Jean-François PAGES, Pierre IZARD. Je pense aussi aux membres du bureau Marie-Claude PIQUEMAL et Michel DUTECH. Je pense enfin à tous les maires et/ou conseillers communautaires, qui ont mis un terme à leur mandat ou qui n'ont pas été réélu(e)s dans leur commune.

Merci à vous toutes et tous, chers collègues, pour votre engagement sans faille, qui a permis de porter « terres du Lauragais » là où elle se trouve aujourd'hui, après 3 ans d'existence.

Remerciement enfin à Monsieur le Président du conseil départemental et à ses élu(e)s et services auxquels nous faisons fréquemment appel, je pense à Haute-Garonne Ingénierie, la SPL, l'observatoire social, la maison des solidarités, le comité départemental du tourisme, et j'en oublie, qui nous accompagnent et nous éclairent avec professionnalisme, et efficacité dans tous nos projets, soutien indispensable auquel s'ajoutent les importantes, aides financières et subventions garantes de nos équilibres budgétaires.

Je terminerai mon propos par trois hommages, à trois hommes disparus durant cette période de crise sanitaire compliquée pour tous, mais qui pour ces personnes a vu la fin de leurs vies. Les deux premiers, peu d'entre vous les connaissez sûrement. Il s'agit tout d'abord de Monsieur Patrick ARTIS, résident de Nailloux, membre du chantier d'insertion environnement, il nous a quitté durant cette période à l'âge de 58 ans. Secrétaire de mairie à Saint-Léon depuis de nombreuses années, Monsieur Didier BORDES, à l'aube de sa retraite, tout juste 60 ans a été emporté. La troisième personne à qui je souhaite rendre hommage, nous l'avons bien connu ici à « Terres du Lauragais » il était vice-Président à l'environnement, sa grande silhouette, son physique d'ancien rugbymen, laissait à croire que les ans n'auraient pas de prise sur sa santé. Pourtant Monsieur Jean-Pierre HOULIE nous a quitté. Son engagement remarquable dans les services du SPANC et de l'environnement, avec l'investissement remarquable qu'il a donné pour la gestion des déchets, avait fait de lui une référence, unanimement reconnu tant par ses agents que par ses collègues. C'est un homme de valeur qui est parti, c'était un ami. Je vous demande de les applaudir pour saluer leurs mémoires.

Merci

Je félicite les agents qui ont préparé l'organisation technique de cette réunion.

1. Installation du conseil communautaire – DL2020_098

Monsieur le Président sortant installe le nouveau conseil et constate qu'aucun poste de conseiller communautaire n'est vacant.

Les conseillers communautaires titulaires dont les noms suivent sont installés juridiquement dans leurs fonctions.

Statut	Mme/M.	Nom	Prénom
Titulaire	M	ROQUES	Gérard
Titulaire	M	ROUGÉ	Cédric
Titulaire	M	PEDRERO	Roger
Titulaire	Mme	VERCRUYSSSE	Sandrine
Titulaire	Mme	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle
Titulaire	M	TISSANDIER	Thierry
Titulaire	M	MILHES	Marius
Titulaire	M	POUS	Thierry
Titulaire	Mme	CESSSES	Evelyne
Titulaire	M.	BARTHES	Serge
Titulaire	M.	BREIL	Christophe
Titulaire	M.	PALLEJA	Patrick
Titulaire	Mme	PERA	Annie
Titulaire	M.	PORTET	Christian
Titulaire	Mme	ADROIT	Sophie
Titulaire	M	CLARET	Jean-Jacques
Titulaire	M.	CALMEIN	François
Titulaire	M	CASSAN	Jean-Clément
Titulaire	Mme	DAYMIER	Marie-Gabrielle
Titulaire	Mme	NAVARRO	Karine
Titulaire	M	POUILLES	Emmanuel
Titulaire	Mme	DABAN	Evelyne
Titulaire	M	FIGNES	Jean-Claude
Titulaire	M	GUERRA	Olivier
Titulaire	Mme	MIR	Virginie
Titulaire	M.	BOMBAIL	Jean-Pierre
Titulaire	M.	CAZELLES	Jean-Pierre
Titulaire	Mme	PEIRO	Marielle
Titulaire	M.	AVERSENG	Pierre
Titulaire	M	MENGAUD	Marc
Titulaire	Mme	RANC	Florence
Titulaire	M	ROUVILLAIN	Thierry
Titulaire	M	CALMETTES	Francis
Titulaire	M	FERLICOT	Laurent
Titulaire	M.	BRESSOLLES	Pierre
Titulaire	M.	CAZENEUVE	Serge
Titulaire	Mme	LATCHE	Catherine
Titulaire	M	CROUX	Christian
Titulaire	Mme	CANAL	Blandine
Titulaire	M	RIAL	Guilhem
Titulaire	M	LABATUT	David
Titulaire	M	LAFON	Claude
Titulaire	M	MOUYON	Bruno
Titulaire	M.	KONDRYSZYN	Serge
Titulaire	M	De LAPLAGNOLE	Axel
Titulaire	M	ARPAILLANGE	Michel
Titulaire	M.	DATCHARRY	Didier

Titulaire	Mme	GLEYES	Lison
Titulaire	M.	METIFEU	Marc
Titulaire	Mme	NAUTRE	Eva
Titulaire	Mme	OBIS	Eliane
Titulaire	M.	MORICHON	Roland
Titulaire	M.	BOURGAREL	Roger
Titulaire	Mme	ROS-NONO	Francette
Titulaire	M	MILLES	Rémi
Titulaire	M	RUFFAT	Daniel
Titulaire	Mme	REUSSER	Isabelle
Titulaire	M.	BODIN	Pierre
Titulaire	Mme	ESCRICH-FONS	Esther
Titulaire	Mme	CASES	Françoise
Titulaire	M.	DUMAS-PILHOU	Bertrand
Titulaire	Mme	SORIAT	Florence
Titulaire	M.	De La PANOUSE	Geoffroy
Titulaire	M.	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
Titulaire	Mme	MOUYSET	Maryse
Titulaire	M.	CASTAGNÉ	Didier
Titulaire	M.	TOUJA	Michel
Titulaire	Mme	VIVIES	Sylvie
Titulaire	M.	CAMINADE	Christophe
Titulaire	M	STEIMER	John
Titulaire	M	ZANATTA	Rémy
Titulaire	M.	IZARD	Christian
Titulaire	M	HEBRARD	Gilbert
Titulaire	M	MIQUEL	Laurent
Titulaire	M.	BARJOU	Bernard
Titulaire	Mme	BIGNON	Christine
Titulaire	Mme	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie
Titulaire	Mme	MAZAS-CANDEIL	Alexandra
Titulaire	M.	MERCIER	Christian
Titulaire	Mme	PIC-NARDESE	Lina
Titulaire	M	RAMADE	Jean-Jacques
Titulaire	M	FEDOU	Nicolas
Titulaire	Mme	ROBERT	Anne-Marie

Pour les communes ne disposant que d'un seul siège, les conseillers suppléants sont :

Statut	Mme/M.	Nom	Prénom
Suppléant	M	BRET	Jean
Suppléant	M	VERONESE	Franck
Suppléant	Mme	BRUN	Colette
Suppléant	M	MARTORELL	Didier
Suppléant	Mme	SERRES	Yvette
Suppléant	M	ZILLI	Jacques
Suppléant	M	RIBAULT	Jean-Paul

Suppléant	M	PERCHERON	Michel
Suppléant	M.	MARCHANT	Marcel
Suppléant	Mme	ASTRIC	Marie-Hélène
Suppléant	M.	GUAGNO	Antoine
Suppléant	Mme	CAILLIVE	Gisèle
Suppléant	M	PEYRE	Roland
Suppléant	M	CODECCO	Serge
Suppléant	M	VINSENTIN	Franck
Suppléant	Mme	SOULIÉ	Fabienne
Suppléant	Mme	FABRE	Danièle
Suppléant	M.	GELIS	Guillaume
Suppléant	Mme	KOUACHE	Cristel
Suppléant	Mme	JOUSSEAUME	Cendrine
Suppléant	M	CODECCO	Didier
Suppléant	M	NECHTSCHHEIN	Jérémie
Suppléant	M	ANTONY	Gilbert
Suppléant	Mme	GALES	Evelyne
Suppléant	Mme	FAURE	Nathalie
Suppléant	M	BARON	Alain
Suppléant	M	MARTY	Alain
Suppléant	M	De VILLELE	Philippe
Suppléant	Mme	PETIT	Evelyne
Suppléant	M	BOUYSSOU	André
Suppléant	M	MOREL	Jean-Luc
Suppléant	M	BARRAU	Valery
Suppléant	M	HEDIN	Philippe
Suppléant	Mme	BONNEFOY	Magali
Suppléant	M	JEANDEL	Christophe
Suppléant	M	BOUTET	Laurent
Suppléant	M	PECH	André
Suppléant	M.	MISSEY	Jean-Paul
Suppléant	M	PEDUSSAUD	André
Suppléant	M.	TIRARD COLLET	Nicolas
Suppléant	M.	MERIC	Pascal
Suppléant	M.	NEROCAN	Sébastien
Suppléant	M	CAUSSINUS	Serge
Suppléant	M	DEHLON	Jacques
Suppléant	M	POUX	Emmanuel
Suppléant	M	JUSTAUT	Sylvain

Secrétaire de séance : Monsieur DE LA PANOUSE Geoffroy (Saint-Rome)

Constitution du bureau central :

Appel à candidature du Président du bureau de vote : Monsieur Roger PEDRERO

Appel à candidature du bureau central : Madame Françoise CASES

Appel à candidature de deux assesseurs :

- Madame Virginie MIR

- Madame Christine BIGNON

Appel à candidature pour 1 délégué : Monsieur Pierre BRESSOLES

Le bureau central est constitué

Nous allons pouvoir procéder à l'élection du président

2. Election du Président_ DL2020_099

Vu le code général des collectivités territoriales

Monsieur PEDRERO Roger, en sa qualité de doyen de l'assemblée est amené à présider les opérations de vote relatives à l'élection du Président de Terres du Lauragais suite au renouvellement des conseils municipaux.

Il est procédé à l'appel des candidatures.

Monsieur PORTET Christian est candidat à la présidence de la communauté de communes.

Intervention de Monsieur Christian PORTET

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je me prénomme Christian PORTET, pour ceux qui ne me connaissent pas encore très bien. J'ai 70 ans depuis quelques jours maintenant, retraité de l'éducation nationale depuis 10ans où j'étais professeur d'éducation physique et sportive. Maire de Calmont depuis 1993, Président de SIVOM du canton de Nailloux en 1995, de CoLaurSud en 2002 et des « Terres du Lauragais » en 2017.

Je présente ma candidature à vos suffrages car ma motivation est intacte, je pense avoir fait réussir l'éclosion de « Terres du Lauragais » avec et grâce à tous, élu(e)s et agents des « Terres du Lauragais »

J'ai l'ambition et la conviction de vouloir relever avec vous les défis de demain au bénéfice de notre territoire du Lauragais. Ce territoire issu d'un découpage ou plutôt d'un regroupement, initié voulu et imposé par la loi NOTRÉ il y a de cela 3 ans.

La communauté de communes des « Terres du Lauragais » a désormais toute sa place, dans le paysage tant départemental que régional. L'identité « Terres du Lauragais » est bien identifiée, affirmée dans l'espace d'influence de l'aire urbaine toulousaine.

Pour autant les enjeux auxquels nous sommes confrontés, sont considérables.

Notre communauté de communes est forte de nombreux atouts. Son attractivité démographique, dont la moyenne annuelle de progression est supérieure à la moyenne départementale 7.80% de progression sur notre territoire contre 5% en moyenne sur le département.

Sa dynamique économique qui est sous pression, notamment sur les zones d'activités de Villefranche de Lauragais, Sainte Foy d'Aigrefeuille et Nailloux.

Sa volonté affirmée de la profession agricole, activité majeure de notre territoire du Lauragais. Profession agricole qui semble et qui a manifesté vouloir évoluer vers des pratiques vertueuses, mais surtout ambitieuse et génératrice d'emploi notamment dans l'agro-alimentaire

Enfin notre atout, notre projet de territoire très avancé, réaliste cohérent, même s'il devra comme l'ensemble de nos projets être revisité, à la lumière des effets néfastes de la crise sanitaire d'une part et de son indispensable appropriation par les nouveaux élu(e)s d'autre part.

Consciente de ses faiblesses, notamment liées à sa jeune existence, « Terres du Lauragais » n'a pas eu de trop des 3 années passées pour harmoniser ce qui devait légalement l'être et ce qui pouvait également l'être dans le respect des entités fusionnées. Harmonisation fiscale tout d'abord, harmonisation des compétences choisi(e)s à l'issue d'un travail considérable réalisé par les élu(e)s et les techniciens.

Forte de notre histoire, forte des opportunités malgré les contraintes qui se profilent, forte des volontés individuelles et collectives qui doivent s'exprimer, forte des réalités et des différences de nos communes qui seront toujours respectées, « terres du Lauragais » doit sans plus tarder, réunir et mettre en œuvre les conditions de sa réussite.

Vous pouvez compter sur moi, sur mon intégrité, sur mon engagement plein et entier pour y parvenir avec l'affirmation qui peut paraître paradoxale pour un candidat à la Présidence de l'intercommunalité, l'affirmation que la bonne échelle pour assurer la réussite des projets collectifs, plus particulièrement les projets transverses, la bonne échelle c'est l'échelle communale, la bonne échelle c'est la commune.

Au regard de ce que permet la loi engagement et proximité, et à l'appui des premières préconisations de notre projet de territoire, je fixerai comme priorité politique de « terres du Lauragais » pour ce mandat 2020-2026, l'affirmation du couple commune-communauté de communes comme socle de notre gouvernance. Comme beaucoup, je l'ai ressenti au bout des 3 dernières années passées, nous avons certes œuvré pour cette harmonisation et nous avons appris à nous connaître.

Aussi j'affirme que dès la rentrée, nous mettrons en œuvre une véritable solidarité territoriale entre les 58 communes membres des « Terres du Lauragais ». Nous allons nous dépêcher d'oublier cette expression « petite commune » et il n'y aura que des communes. Grâce à des actions concrètes nous y arriverons. Il n'y aura que des communes car nous mettrons en place la conférence des maires, le pacte de gouvernance, une ouverture progressive des commissions et groupes de travail aux conseillers municipaux non élu(e)s conseillers communautaires sera mis en place. De même que la diffusion des informations utiles à nos conseillers municipaux, comme la mise en place d'un schéma de mutualisation, et enfin je dirai le partage des moyens afin d'obtenir un niveau de service équilibré pour l'ensemble de nos concitoyens.

En m'appuyant sur ce socle commune-communauté, je soumettrai à votre approbation, une priorité politique que j'ai identifiée pour la réussite de notre

communauté, de notre territoire et des communes qui le composent. Elles sont au nombre de 7. J'engagerai dès les premières semaines :

- Le diagnostic et l'étude de prospective financière et outils indispensables à l'élaboration de nos projets
- Appropriation commune du projet de territoire pour l'amender éventuellement et le décliner très rapidement en actions concrètes
- Elaboration de stratégie de développement économique, synonyme de créations d'emplois et d'aménagement de territoire à partir notamment de l'étude de diagnostic du schéma de développement des zones d'activités économiques déjà révisé par les services du département de la Haute-Garonne, je pense à Haute-Garonne Ingénierie
- Construction commune du projet social de territoire, grâce au travail collaboratif de diagnostic réalisé par l'observatoire social du conseil départemental de la Haute-Garonne et les services de Terres du Lauragais
- Dès les premières semaines, je proposerai à la commission « tourisme » de travailler à la réalisation du schéma de développement touristique et culturel : outil indispensable à la réussite de ce volet économique majeur pour rayonner sur l'ensemble de nos communes porteuses de valeurs historiques et patrimoniales.
- La protection de l'environnement et de notre cadre de vie, qui ont été clairement identifiés comme valeur transversale dans notre projet de territoire, les actions qui seront rattachés et les réalisations à travers de cette transition écologique, soient portées par les élu(e)s de la commission protection de l'environnement. Ils et elles auront la mission de proposer, mettre en œuvre des politiques environnementales contenu notamment dans le plan climat air énergie territorial et décliner localement pour nous au niveau des déchets, des mobilités des transports, de la transition énergétique et notamment des ressources
- Enfin, presque mise en lumière de cette crise récente, je voudrai marquer mon attachement au service public. Dans cette crise, nous avons vu toute la place du service public dans la gestion de cette dernière. A l'appui de ce constat, je compte poursuivre, et améliorer l'efficacité des services actuellement assurés par Terres du Lauragais et renforcer le plus possible l'articulation entre l'intervention communale et intercommunale

Voilà Mesdames et Messieurs ce que sera la feuille de route, si vous m'accordez votre confiance pour une gouvernance fortement marquée par une participation réelle et efficace de tous les élu(e)s y compris les élu(e)s municipaux volontaire, quand notre règlement intérieur le permettra.

Dans mon projet pour notre territoire, il n'y aura pas de petites ni de grandes communes, pas plus qu'il n'y aura de petits et grands élu(e)s. Il y aura l'objectif de construire « terres du Lauragais » sur les fondements de la solidarité territoriale eux même assis sur le socle commune- communauté.

Je vous remercie par avance de votre confiance.

Monsieur PEDRERO Roger, le doyen du conseil communautaire, rappelle que l'élection du président de la communauté s'effectue, en application des dispositions de l'article L.2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du maire, applicables par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT, au scrutin secret et à la majorité absolue, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection du président de la communauté de communes tels que fixés au procès-verbal ;

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, aux opérations de vote, dont les résultats figurent au procès-verbal d'élection.

Il est rappelé que les opérations de vote ont été effectuée par l'usage de boîtier électronique.

LE CONSEIL,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise :

Monsieur PORTET Christian suffrages exprimés pour 71,
Bulletin blanc : 12
- PROCLAME Monsieur Christian PORTET Président de la communauté de communes des Terres du Lauragais et le déclare installé.

Le Président nouvellement élu, remercie le doyen du conseil communautaire pour le bon déroulement des opérations électorales et prend immédiatement ses fonctions de Président du conseil communautaire. Il poursuit l'exécution de l'ordre du jour.

3. Nombre de vice-présidents _ DL2020_100

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L. 5211-10, L. 5211-6 et L. 5211-41-3 ;

Le Président de la communauté rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du CGCT, le nombre de vice-président est librement fixé par le conseil communautaire, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du conseil, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Compte tenu de l'effectif de notre conseil communautaire, lequel comprend 83 sièges, le maximum autorisé auquel il serait possible de prétendre en application de la règle susvisée serait donc de 15 vice-présidents.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de se prononcer sur le nombre de 12 vice-présidents.

Intervention de Monsieur Christian PORTET

Dans cette équipe de 12, je souhaite qu'il y ait la parité : 6 femmes et 6 hommes

Intervention de Monsieur MOUYON

Avant de voter est-il possible de détailler les thématiques que les vice-Présidents auront en charge ?

Réponse de Monsieur Christian PORTET (Président)

- 1^{ère} vice-Présidence : Aménagement du territoire (urbanisme, SCOT, Planification, PLUi)
- 2nd vice-Présidence : Solidarité territoriale (Conférence des Maires – pacte de gouvernance, conseil de développement, règlement intérieur)
- 3^{ème} vice-Présidence : Economie – finances, budget, achat public
- 4^{ème} vice-Présidence : Développement et attractivité économique (commerce artisanat, zone d'activité, agriculture)
- 5^{ème} vice-Présidence : Tourisme et culture (Office du tourisme, patrimoine, sentiers de randonnée, canal du midi)
- 6^{ème} vice-Présidence : Environnement (Déchets, eau, assainissement et GEMAPI)
- 7^{ème} vice-Présidence : Action sociale (CIAS, service à la personne, insertion, Maison France Service)
- 8^{ème} vice-Présidence : Bâtiment espace vert (prestation aux communes, grands travaux)
- 9^{ème} vice-Présidence : Protection de l'environnement (PCAET, transition énergétique, mobilité et transport)
- 10^{ème} vice-Présidence : Voirie (pool routier, PATA, DO, épareuses)
- 11^{ème} vice-Présidence : Petite Enfance (Crèche, RAM, LAEP)
- 12^{ème} vice-Présidence : Enfance jeunesse (ALAE, ALSH, vie associative, MAJ, ALAC)

Intervention de Monsieur DATCHARRY Didier (Nailloux)

Dans quelle vice-Présidence est classée la thématique de la transition énergétique ?

Réponse de Monsieur Christian PORTET (Président)

Au sein de la 9^{ème} vice-Présidence intitulée : « Protection de l'environnement (PCAET, transition énergétique, mobilité et transport) »

Le conseil, après en avoir délibéré par :

69 voix pour, 1 voix contre, et 13 abstentions.

- **DECIDE** de fixer à 12 le nombre de vice-présidents

- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4. Election des vice-présidents – DL2020_101

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des vice-présidents de la communauté de communes tels que fixés au procès-verbal ;

Sous la présidence de Monsieur PORTET Christian élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art.L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L.5211-2 du CGCT).

Se portent candidats :

Vice-Présidence	Candidats
1 ^{er}	Madame Sophie ADROIT
2 ^{ème}	Monsieur Gilbert HEBRARD
3 ^{ème}	Madame Blandine CANAL
4 ^{ème}	Monsieur Olivier GUERRA Monsieur Roland MORICHON Monsieur Daniel RUFFAT
5 ^{ème}	Madame Lison GLEYES
6 ^{ème}	Monsieur Jean-Jacques RAMADE
7 ^{ème}	Madame Lina PIC-NARDESE Madame GRAFEUILLE ROUDET
8 ^{ème}	Monsieur FEDOU Nicolas
9 ^{ème}	Madame Florence SIORAT
10 ^{ème}	Monsieur Marc MENGAUD
11 ^{ème}	Madame HAYBRARD DANIELI
12 ^{ème}	Monsieur Jean-Clément CASSAN

Il est rappelé que les opérations de vote ont été effectuées par l'usage de boîtier électronique.

A l'issue des opérations électorales, il ressort, eu égard au nombre de vice-présidents librement fixé par le conseil communautaire (DL2020_100), que :

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :

1- Election du premier vice-président

Intervention de Madame Sophie ADROIT

Adjointe de Serge Andrieu, maire de la commune de CAMBIAC, je suis déléguée communautaire au sein de Terres de Lauragais ou j'ai occupée également durant ces trois dernières années les fonctions de vice-présidente en charge de l'urbanisme.

Désireuse de m'investir à nouveau dans le domaine important qu'est l'aménagement de notre territoire, je vous propose ma candidature.

Je remercie Christian pour sa confiance et espère que vous m'accorderez la vôtre pour poursuivre le travail engagé à vos côtés mais aussi traiter tous les sujets qui ne manqueront pas d'émerger dans la construction de notre projet de territoire et son aménagement durant les six prochaines années.

Le mandat précédent consacré principalement à l'organisation de la fusion et à la mise en œuvre du service commun ADS a été riche en travail et en échanges. Nous avons élaboré avec les 48 communes adhérentes, la convention qui détermine le fonctionnement du service commun. Nous nous sommes aussi doté d'un logiciel d'instruction commun qui a représenté un investissement important pour notre EPCI. Cet outil performant, enrichi d'une cartographie, ainsi que de vos documents de planification et de tous les éléments nécessaires à l'instruction a amélioré le travail entre les agents instructeurs de Terres du Lauragais et vos agents communaux en charge de l'urbanisme. Il vous permet également de suivre l'instruction de vos dossiers.

Le service urbanisme de Terres du Lauragais a ainsi traité avec efficacité toutes vos demandes en évitant les autorisations tacites et ce malgré l'accroissement constant des dossiers et de la charge de travail, preuve s'il en est de l'attractivité de notre territoire.

Comme tout service, le service commun ADS a connu des évolutions avec des départs en mobilité et en retraite de ses agents instructeurs, qui nous ont obligés à reconstituer un nouveau service. Malgré les difficultés de recrutement du fait du désengagement des services de l'Etat en matière d'urbanisme et dans la formation des instructeurs, doublée d'une offre d'emploi bien supérieure à la demande, nous avons tout de même recruté deux nouvelles instructrices.

Parallèlement, la loi Elan en ouvrant l'instruction au domaine privé, nous a permis de contractualiser avec un prestataire extérieur pour renforcer cette équipe. Ces modifications ont engendré l'élaboration d'une nouvelle convention mais aussi le départ de 11 communes qui n'ont pas renouvelé leur adhésion au service instructeur.

Je regrette que le service urbanisme ait pâti du mécontentement de plusieurs communes à une fusion forcée et ait servi à exprimer cette position en résonance à la loi « engagement et proximité ». Je souhaite dans cette nouvelle mandature instaurer un dialogue constructif avec vous afin que nous retrouvions un esprit communautaire et une envie de construire ensemble qui puisse inciter les communes qui nous ont quittés à reconsidérer leur position.

Pour cela le premier sujet que nous devons travailler d'ici la fin de l'année, est celui du coût à l'acte. Aujourd'hui les modalités, le calcul, inscrit dans la convention pour déterminer le coût de l'acte de référence dépendent entre autres critères de celui du volume annuel de dossiers traités. Or cette donnée ne peut s'apprécier qu'en fin d'année et ne vous permet pas de connaître et de prévoir le coût de l'instruction dans vos budgets communaux. La

réflexion amorcée en commission urbanisme et stoppée du fait du confinement doit impérativement se poursuivre pour retravailler nos critères de coût et ceux de pondération en fonction de la réelle complexité du traitement des actes. L'objectif étant d'afficher en début d'année le prix de l'acte de référence qui déterminera votre coût d'instruction.

D'autres dossiers aussi nous attendent dont celui de la dématérialisation. La crise sanitaire que nous avons traversée cette année a nécessité une adaptation rapide de notre organisation en développant la transmission numérique. Il nous reste à poursuivre ce travail comme nous l'avons prévu dans le choix de notre logiciel pour être prêt lorsque la loi s'appliquera au 1^{er} janvier 2022.

Je vous propose également de poursuivre les formations spécifiques annuelles réalisées en interne par l'ATD selon nos demandes. Ces formations, à destination de vos agents communaux mais aussi de vous-mêmes ainsi que les rencontres et formations dispensées par le service instructeur auprès de vos secrétaires de mairie sur l'utilisation du logiciel, le fonctionnement du service ou les sujets remontés par vos communes se sont avérées très utiles et très appréciées en favorisant les échanges et les relations.

De même l'expérience a montré que la complexité que peuvent représenter certains permis d'aménager a mis en évidence le besoin d'un travail du service instructeur plus en lien avec les aménageurs, et plus amont avec vous pour préparer l'instruction de vos projets d'aménagement. Je m'emploierais donc à plus d'échanges et de rencontres avec vous pour un travail plus proactif qui rende l'instruction plus efficace.

Au-delà de l'instruction des dossiers, l'urbanisme et l'aménagement du territoire sont de vastes sujets qui impliquent beaucoup d'acteurs et un travail en transversalité sur bien des domaines comme l'économie, le tourisme, la mobilité pour ne citer que ceux-là. Les règles et lois qui le régissent sont en constante évolution. Le code de l'urbanisme a été profondément modifié par les Grenelles successifs et la loi ALLUR et continue d'évoluer. Cela nécessite une veille juridique importante, complexifie le travail de l'instruction qui doit tenir compte aussi d'autres codes que celui de l'urbanisme, comme le code de l'environnement, du commerce pour certains dossiers. Il implique de prendre aussi en compte les documents supra tel que le SCOT porté par le PETR, le PCAET ou le SRADDET porté par la région, autant de sujets sur lesquels je m'engage à travailler et à vous accompagner si vous m'en donnez le mandat.

Je n'oublie pas que la délivrance des autorisations d'urbanisme reste le pouvoir du maire et que vous êtes légitimement attachés à la maîtrise du développement de votre commune. La priorité de notre intercommunalité va dans l'immédiat se concentrer sur les conséquences de la crise sanitaire. Elle ne doit cependant pas occulter une vision à plus long terme de notre action.

Dans les trois mois qui viennent vous allez devoir vous prononcer pour accepter ou non le transfert de la compétence en matière de PLU à l'intercommunalité. Sans présager du vote, si nous ne sommes pas aujourd'hui dans une démarche de PLUI, notre engagement dans l'élaboration d'un projet de territoire se traduira par des actions en matière d'aménagement. Aussi je vous propose au cours de la mandature, de travailler, au-delà du périmètre de chaque commune et de son PLU, sur une vision partagée du développement de notre intercommunalité en fonction de ses besoins et de trouver en commun une déclinaison de ce projet en matière d'urbanisme et d'aménagement dans un environnement plus étendu et un esprit communautaire.

Voilà dans les grandes lignes, les sujets que je vous propose de travailler ensemble. J'espère que vous m'accorderez vos suffrages pour continuer à vous épauler et vous accompagner le plus efficacement possible et je vous remercie pour votre écoute.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	83
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de votes blancs	22
Nombre de suffrages exprimés	61
Majorité absolue	31

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ADROIT Sophie	61	Soixante et un

Madame ADROIT Sophie est proclamée 1^{ère} vice-présidente.

2- Election du deuxième vice-président

Intervention de Monsieur Gilbert HEBRARD

Gilbert HEBRARD, Maire de Vendine , mais aussi conseiller départemental sur le canton de Revel, qui regroupe l'ancien canton de Caraman , Lanta, Villefranche de Lauragais et Revel.

J'étais 1^{er} vice-Président sous l'autorité de Christian PORTET durant le dernier mandat et j'étais aussi le Président de « Cœur Lauragais » avant qu'il y ait la fusion, qui nous a été imposée.

J'ai eu le plaisir de travailler au côté de Monsieur Christian PORTET, malgré ces 3 années difficiles. 3 années difficiles car certains, voulaient construire et d'autres peut être à juste titre avaient la nostalgie des anciennes entités ce qui peut se comprendre. A présent, je pense qu'une page s'est tournée et nous devons maintenant aller de l'avant.

Je suis d'accord, avec le discours d'entrée de Christian PORTET, et je crois que ce qui nous a manqué peut-être durant le dernier mandat, c'est cette solidarité entre communes et j'ai bien senti que certaines communes se sentaient peut-être éloignées à juste titre peut être et pour différentes raisons, qui n'ont pas souhaité participer pour ne pas être partie prenante de cette nouvelle communauté des Terres du Lauragais.

La conférence des Maires, sera un atout et outil supplémentaire. Je rejoins les propos de Monsieur PORTET, il n'y a pas de petites ou grandes communes. Chaque commune doit être partie intégrante des Terres du Lauragais, ce n'est que comme

cela que nous arriverons à faire de Terres du Lauragais une entité. Une entité responsable, qui face le poid face à Toulouse Méropole. Nous sommes aux portes du Sicoval et de Toulouse Métropole, je crois que nous avons intérêt à exister que ce soit sur le plan économique etc., nous devons démontrer notre détermination sur le territoire. Je m'emploierai à cette conférence des maires car le Président souhaite m'y associer.

La participation des élu(e)s communaux qui seront intéressés par certaines commissions, qui ont des compétences et qui ont envie de travailler avec nous. J'ai bien ressenti cette envie de vouloir travailler avec Terres du Lauragais, c'est positif.

C'est en toute intégrité que je continuerai à travailler avec vous.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	6
Nombre de votants	77
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de votes blancs	14
Nombre de suffrages exprimés	63
Majorité absolue	32

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Gilbert HEBRARD	63	Soixante Trois

Monsieur HEBRARD Gilbert est proclamé 2^{ème} vice-président.

3- Election du troisième vice-président

Intervention de Madame Blandine CANAL

Blandine CANAL, déléguée communautaire de la commune de Mauvaisin, commune de – 1000 habitants et je remercie le Président d'avoir effacé du vocabulaire le terme de « petite commune »

Je suis conseillère municipale au sein de la commune de Mauvaisin , commune au sein de laquelle j'ai exercé 6 mandats, dont 2 en tant que Maire. A ce jour, je suis toujours en activité professionnelle et ferai 60 ans dans quelques semaines. Je travaille depuis 40 ans dans l'industrie, dans différent secteur d'activité et différentes tailles d'entreprise.

En parallèle durant ces 40 ans j'ai suivi une formation d'ingénieur. Depuis 22 ans je travaille au sein d'une entreprise de sous-traitance aéronautique. J'ai suivi une formation de contrôleur de gestion industrielle et maintenant je travaille au sein du service qualité en charge du suivi des fournisseurs tant Français qu'étrangers.

En tant qu'élue au sein de la communauté de communes des Terres du Lauragais, j'ai été membre du bureau communautaire, j'ai également été vice-Présidente de la CLECT, et je

siégeai également en tant que représentante des élu(e)s au Comité Technique (CT) au cours du mandat précédent.

Préalablement dans l'ex-Coloursud, j'étais en charge de 2008 à 2014 d'une vice-présidence de l'environnement, de 2014 à 2017 j'ai été rapporteur du budget et ai mis en place une prospective financière en collaboration avec les élu(e) et des agents Terres du Lauragais.

C'est pourquoi aujourd'hui je me porte candidate à la vice-Présidence « Economie – finances, budget, achat public ». Je m'appuierai sur le travail qui avait été précédemment fait, sous la vice-présidence de Monsieur Bernard BARJOU, qui au cours ces 3 années qui a dû consolider les dossiers des 3 anciennes entités, qui avaient chacune leurs spécificités de fonctionnement. La mise en place d'une prospective financière est absolument nécessaire, pour consolider et étayer des choix qui seront fait sur la mandature à venir.

La prospective financière, je vous propose un travail commun autour de cette prospective, que nous associations nos convergences afin de travailler sur l'équilibre financier du budget, les indicateurs. Le suivi des charges et des coûts de fonctionnement, ces éléments sont nécessaires pour réaliser les investissements, que nous serons emmenés à déployer, conforme à la feuille de route présentée par le Président. Nous savons tous qu'il est nécessaire d'identifier et d'anticiper les contraintes financières. Nous savons qu'en fonctionnement, il est difficile de comprimer les dépenses, qu'il est difficile aussi d'anticiper des produits, mais tout ceci est nécessaire pour que nous soyons en capacité d'anticiper les coûts induits, par des choix qui seront fait pour nos investissements, et la mise en place ou l'extension de services existants. Procéder aussi à des investissements, qui ne sont peut-être pas émergents à priori, mais qui seront nécessaires, pour l'optimisation du fonctionnement des services et de ne pas augmenter les coûts de fonctionnement. Il est évident que le suivi de la trésorerie fait partie du nerf de la guerre. Je propose que pour chaque conseil communautaire, nous puissions vous faire part, d'un état des lieux de la consommation du budget, de telle sorte que vous soyez en capacité, d'apprécier la pertinence des décisions qui seront soumises à délibération. Si les chiffres ne sont que les résultats de nos décisions, qui traduisent les comptes administratifs, ils sont aussi un outil de diagnostic et d'aide à la décision, c'est là l'objectif de la prospective financière. Toutefois, cet élément ne pourra être réussi, que si nous fédérons tous, nos compétences, nos points de vu pour réussir cette expérience-là. L'élément socle se fera au travers du travail des commissions, mais aussi en intégrant et partageant avec élu(e)s et agents, la vision du budget, avec une présentation à chaque de service, de telle manière qu'il y ait une responsabilisation. Cette confiance, bien entendu, n'exclut pas le contrôle, les décisions en terme d'arbitrage, relèveront toujours de l'organe délibérant.

Travaillant dans la qualité, je sais aussi, j'ai pu expérimenter que si nous cherchons des solutions concrètes par rapport aux dépenses, il faut s'appuyer du terrain. Qui mieux, que le personnel les opérateurs, pour proposer des solutions.

Je sollicite aujourd'hui, avec humilité mais détermination vos suffrages pour que nous puissions réussir ensemble les enjeux de la mandature à venir. C'est un devoir que nous avons vis-à-vis de nos populations du territoire, des acteurs économiques, ainsi qu'un

devoir d'exemplarité que nous devons avoir vis-à-vis des agents des « Terres Du Lauragais ». Je vous remercie de votre attention.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	81
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de votes blancs	13
Nombre de suffrages exprimés	68
Majorité absolue	35

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Blandine CANAL	68	Soixante huit

Madame CANAL Blandine est proclamée 3^{ème} vice-présidente.

4- Election du quatrième vice-président

Intervention Monsieur Olivier GUERRA

Bonjour à toutes et à tous, je me présente donc, Olivier Guerra, 48 ans, je suis le maire de la commune de Gardouch depuis 9 ans et depuis 2017 vice-président à Terres du Lauragais en charge de l'économie et du développement du territoire.

Avant de commencer et de vous parler d'économie et surtout de candidature, permettez-moi de remercier pour leur travail au quotidien les agents de Terres du Lauragais et spécialement le service promotion du territoire, service qu'il a fallu créer dès ma prise de fonction pour se mettre en ordre de marche et avec qui j'ai fonctionné par la suite en étroite collaboration. Je remercie aussi les élus sortants de la commission économie, comité assidu et dont les réflexions m'ont permis d'avancer dans les décisions majeures que nous avons dû prendre en conseil communautaire. Remercier enfin, pour sa confiance et son amitié, Christian Portet qui m'a demandé de reconduire ce mandat.

L'économie à Terres du Lauragais, c'est tout d'abord, selon la loi, trois objectifs principaux :

- Créer et gérer les Zones d'activités intercommunautaires, soutenir les activités commerciales, mais également, promouvoir les activités touristiques. C'est également une relation privilégiée avec la région Occitanie partenaire indispensable tout comme le conseil départemental voir les chambres consulaires, La CCI, la chambre des métiers mais également et surtout, la chambre d'agriculture.
- Tout au long du précédent mandat, j'ai notamment été chargé
- De la création de la gestion, de la commercialisation de nos zones d'activités, j'en veux pour exemple l'extension de la zone d'activité de Sainte-Foy d'Aigrfeuille, la commercialisation de lots au Cabanial, la Camanvez et Val de Saune en y associant toujours les maires des communes et les élus de la commission économie,

- De m'occuper de la mise en place dans le Giron de notre EPCI de la MSAP de Nailloux, labélisée il y a peu de temps « France services »,
- De l'animation du tissu économique local à travers de nombreux évènements comme « les rendez-vous entreprise en Lauragais » ou « les petits déjeuners éco »,
- D'accompagner et de suivre des projets d'entrepreneurs locaux, afin de favoriser la création d'emploi j'en veux pour exemple les tiers lieux Lescure ou la chocolaterie Criollo,
- D'engager des relations de partenariat avec nos amis du bassin Mazametain, Audois, Mais également de Revel dans un dispositif régional qui s'intitule : territoires d'industrie.
- De créer le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise, aide complétée par la région ayant pour objectif d'aider les entreprises avec un projet de développement nécessitant un besoin en investissement immobilier.
- De représenter notre collectivité en siégeant à la société publique locale de la Haute Garonne.
- De mettre en place avec nos partenaires face à la situation sanitaire liée à la covid-19, un plan d'aide d'urgence aux entreprises de notre territoire plan de soutien avec le conseil départemental et le fonds régional, dit « LOCCALE » Terres du Lauragais abonde d'ailleurs, à hauteur de 100 000 euros et ce fut voté à l'unanimité lors de la séance du 16 juin dernier.

Nos projets principaux, pour les prochaines années, outre la gestion habituelle :

- Expansion de la zone d'activité économique à Villefrance de Lauragais Camave 4
- Commercialisation des lots de Val de Saune, Sainte-Foy, Merline, Cabanial, Camave 3 et Camave 4 à Villefranche de Lauragais
- Pour faire face à la récession annoncée, intensifier l'accompagnement et les aides aux entrepreneurs dans l'acquisition foncière, la recherche de subvention ou la promotion d'activités ceci afin de favoriser et de protéger l'emploi local
- Accompagner les communes dans leurs projets

Mes chers collègues, pour finir, avec plus de 35 commissions économie menées en trois ans, plus de 70 rendez-vous de réunions et de déplacements que je ne compte plus je me suis toujours attaché à ma délégation avec enthousiasme, efficacité, sérieux et surtout, exemplarité. C'est fort de cette expérience et des valeurs de solidarité économique que je défends que je sollicite votre confiance et vos suffrages à ce poste de vice-président afin, Mesdames et Messieurs, de poursuivre le travail engagé.

Je vous remercie. »

Intervention Monsieur Roland MORICHON

« Merci Monsieur le président, Mesdames et messieurs les élus communautaires, j'ai trois raisons pour présenter ma candidature aujourd'hui à ce poste de vice-président.

La première raison, c'est mon expérience professionnelle, je connais bien le monde des collectivités territoriales, j'ai été ingénieur pendant 12 ans dans une collectivité territoriale, j'ai travaillé 27 ans dans une entreprise privée et j'ai terminé par la direction générale de cette entreprise qui fait 2 milliards de chiffre d'affaire, qui emploie 6000 personnes et qui travaille avec beaucoup de collectivités territoriales au niveau national.

Et puis depuis 2017 j'ai créé deux entreprises, une société de conseil pour les grands groupes nationaux dans les métiers de l'environnement toujours en contact avec les collectivités, puis j'ai créé une start-up dans le domaine du numérique qui est en train de doubler d'effectif, donc c'est un peu cette double casquette de la connaissance des collectivités de la connaissance de l'entreprise qui m'amène à présenter ma candidature aujourd'hui.

La deuxième raison, c'est que le développement économique, c'est fondamental, ce sont des emplois et vous savez que la crise sanitaire pèse lourdement sur la perte d'emploi y compris sur notre territoire. Alors j'ai fait un petit constat, notre territoire c'est 19 000 actifs qui habitent sur notre territoire. Sur les 19 000, il y en a 9000 qui trouvent du travail sur notre territoire ce qui veut dire qu'il y a une grande majorité qui sont obligés d'aller à l'extérieur de notre périmètre. Un des objectifs, soyons modestes, on ne va pas tout résoudre, c'est de relocaliser de la valeur ajoutée sur notre territoire, et pour ce faire je compte, si je suis élu vice-président, m'engager dans un véritable projet, pour faire un véritable projet économique autour des zones d'activité bien sûr, mais je pense qu'il faut réfléchir aussi à l'implantation d'entreprise sur des métiers porteurs comme l'environnement et le numérique qui de mon point de vue sont des sujets d'avenir. Il faut aussi réfléchir à des besoins nouveaux pour retenir les jeunes sur le territoire, à des espaces de co-working, à des hébergements sur les start-up. Il faut aussi, de mon point de vue, travailler dans le cadre des territoires d'industrie, Castres, Revel, Castelnaudary, je pense qu'il y a là une opportunité à saisir et nous devons saisir toute opportunité sans retenue, sans réserves, sans arrière-pensée. Et puis, je pense qu'il faut aussi associer l'ensemble des maires des communes, on en a beaucoup parlé, et il faut le faire dans les actes au quotidien parce que les meilleurs piliers du développement économique ce sont les maires de nos collectivités

Et puis il y a une troisième raison, j'ai beaucoup travaillé avec des communautés de commune, d'agglomération, de métropole nous avons parlé effectivement de la loi engagement proximité qui a été faite sous la pression d'une crise sociale où la population ne se reconnaissait pas dans ces intercommunalités. Alors que moi je pense que la conférence des maires, que le pacte de gouvernance c'est un pas décisif pour aller dans le sens d'une plus grande démocratie mais je pense aussi, il faut se le dire ici, il faut faire évoluer l'état d'esprit, les mentalités et se dire que le maire est au cœur de l'action publique. Et je dis ça sans démagogie, c'est ma conviction profonde.

Alors mesdames et messieurs les conseillers communautaires, ma candidature n'est pas une candidature partisane, ce n'est pas une candidature d'opportunité. C'est une candidature d'engagement au service de la réussite d'un territoire et je pense porter cette candidature avec des valeurs qui sont les miennes : l'implication, le travail, le respect, le dialogue et l'écoute.

Je vous remercie pour votre attention. »

Intervention Monsieur Daniel RUFFAT

Chers et chères collègues, la commune de Sainte-Foy D'Aigrefeuille, dont je suis le maire, possède un certain nombre de compétences, de services qui sont passés à la compétence de l'intercommunalité.

Et, du coup, je crois qu'il est important que notre commune, qui est exemplaire dans notre intercommunalité sur le plan du dynamisme dont a parlé le président, elle est exemplaire car elle a mis en place un certain nombre de services qui font que nos concitoyens sont bien servis. L'activité est l'âme de l'intercommunalité, je crois que l'économie c'est ce qui a présidé au démarrage des intercommunalités, c'était le socle, c'était le pilier, d'où l'importance à tout point de vue. Mon prédécesseur l'a évoqué, au point de vue création d'emploi, au point de vue porteur de finance locale à travers la CFE, donc c'est un secteur essentiel pour la prospérité, pour le développement et le dynamisme de notre commune. Nous avons mis en place, il y a quelques années, une zone d'activités qui a fait ses preuves qui est une réussite qui a amené tout ce potentiel économique, fiscal et à ce titre-là, j'ai eu l'occasion de le gérer au titre de président du syndicat Sicoval ... Sicolan.

Donc, j'ai une certaine expérience, et je veux m'impliquer dans d'autres compétences comme les zones commerciales qui peut-être marchent bien, marchent moins bien ou végètent.

Je crois qu'il faudra une politique de mise en valeur de ces zones d'activités, je crois qu'il faudra une politique résolument commerciale et de communication. Je crois qu'il va falloir attirer, il va falloir se faire connaître, il va falloir, donc, se retrousser les manches. J'y suis déterminé, je vous dis j'ai une certaine expérience, concluante, je suis prêt à recruter, monsieur le président et mes amis, Bernard Barjou, Jean-Clément Cassan, Marc Mengaud, donc on se connaît, on a l'habitude de travailler ensemble, on a pas toujours été d'accord sur la mise en œuvre de cette fameuse loi NOTRÉ parce qu'elle avait beaucoup d'incertitudes, elle était très équivoque, je crois, nous étions chacun dans notre rôle de vouloir jouer, les uns le jeu de l'intercommunalité parce qu'il fallait que les choses avancent, nous, nous avons été réticent.

Au niveau national on nous a prouvé qu'on n'avait pas tort parce que ça a donné la mise en place de cette fameuse loi engagement et proximité qu'a mis en place la fameuse conférence des maires dont on a parlé et dont tout le monde semble se satisfaire. Et ça va dans la perspective de ce que vous avez dit, monsieur le président, ce qu'a dit Gilbert, se rapprocher des communes pour que chaque commune petite ou grande, soit partie prenante de l'intercommunalité et que tout le monde joue le jeu. Voilà, donc moi je suis prêt à faire preuve de mon expérience de mon engagement de ma résolution et puis un peu de mes connaissances.

Merci d'avance de votre confiance

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	1
Nombre de votants	82
Nombre de suffrages déclarés nuls	00
Nombre de votes blancs	4

Nombre de suffrages exprimés	78
Majorité absolue	40

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Olivier GUERRA	43	Quarante trois
Roland MORICHON	29	Vingt neuf
Daniel RUFFAT	6	six

Monsieur GUERRA Olivier est proclamé 4^{ème} vice-président.

5- Election du cinquième vice-président

Intervention de Lison GLEYSSES

Monsieur Le Président,

Chers Collègues,

Lison Gleyses, Maire de Nailloux, depuis fin 2017, aide-soignante hospitalière à mi-temps.

Ce Lauragais que je porte dans mon cœur depuis 51 ans, je souhaite le faire connaître, c'est pour cela que je me présente devant vous aux cotés de Christian avec « une envie de faire » pour l'intérêt collectif des communes de Terres du Lauragais.

Notre pays Lauragais avec son patrimoine, le canal du midi, sa gastronomie, ses paysages qui varient au fil des saisons sont des atouts forts pour notre label « Lauragais Tourisme ».

Notre territoire est attractif avec un cadre de vie très apprécié puisque chaque année, nous constatons une augmentation de la population, et d'autant plus ces derniers mois, la suite de cette crise sanitaire.

- Développer et structurer l'activité touristique intercommunale avec le concours de l'Office du Tourisme intercommunal et des producteurs locaux.
- Je veux étudier avec vous tout le repositionnement de L'OTI sur tout le territoire pour une meilleure visibilité des ressources de notre territoire car toutes les communes ont un charme, une histoire qui mérite d'être connue.
- Et enfin, je veux développer les chemins de randonnées qui doivent être densifiés avec un point d'étape au Canal du Midi.

A la suite de la crise COVID qui nous oblige à repenser autrement je veux et c'est une nécessité de promouvoir un tourisme vert local qui doit essaimer au-delà de notre Région Occitanie.

Nous allons poursuivre le travail effectué dans le mandat précédent concernant la politique culturelle avec l'attribution de la subvention aux initiatives mais pas que....

Il faut une communauté des communes vivante, rayonnante.

Pourquoi pas imaginer un événement culturel annuel tournant sur tout le territoire et qui valorisera les artistes locaux.

C'est la feuille de route avec le projet de territoire 2020-2026 que je propose et qui s'enrichira de vos propositions pour former un grand réseau touristique culturel.

Renforçons ensemble une solidarité territoriale puisque nous avons ici tous les atouts dans ce beau pays Lauragais

Je vous remercie

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	81
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de votes blancs	14
Nombre de suffrages exprimés	67
Majorité absolue	34

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Lison GLEYES	67	Soixante sept

Madame GLEYES Lison est proclamée 5^{ème} vice-présidente

6- Election du sixième vice-président

Intervention Jean-Jacques RAMADE

Bonjour à tous et à toutes, Jean-Jacques Ramade, adjoint à Villefranche, avec Bernard Barjou, j'ai 66 ans, je suis marié, j'ai deux enfants, je suis nouvellement retraité à partir du premier janvier 2020. Mon exploitation était à Villefranche-de-Lauragais avec deux associés, c'était le GAEC des Grangettes, une partie céréale, une partie entreprise et aussi une partie [...] j'ai travaillé pour l'ACED qui est une filiale de Véolia sur le recyclage de déchets. Donc de par mon métier plusieurs mandats, le premier ici au niveau cantonal, je suis président de l'association cantonale de vulgarisation agricole qui représente les agriculteurs, j'ai été membre de la chambre d'agriculture sur l'environnement et la chasse, je suis aussi administrateur à la section céréale ce qui m'a valu un mandat régional pour représenter les cultures oléo-protéagineuses et si vous voulez mieux je suis en charge de la culture du soja non OGM tracé français qui va rentrer dans le plan protéine ce que le président Macron nous a dit, c'est qu'il allait avoir un œil attentif là-dessus sur ce dossier et aussi, c'est vrai que c'est un enjeu aussi pour notre région, le soja, donc voilà je suis en charge au niveau national pour ce projet. Si vous voulez mieux je suis ancien conseiller communautaire, j'ai commencé avec Cap Lauragais, j'ai donné un coup de main à l'ancien vice-président qui était à l'époque Monsieur Couderc, j'ai participé aux rehausses de la station de Villefranche, à l'époque, je suis allé aussi visiter Trifyl. Je sais que c'est quelque chose qui est passionnant l'environnement dans l'agriculture, nous en savons beaucoup parce que nous faisons avec aujourd'hui, l'entente sociétale fait qu'aujourd'hui il faut faire avec, c'est important pour demain. Donc c'est une fonction aujourd'hui, que je viens travailler avec vous. J'ai surtout une pensée pour Monsieur Houlié qui était, et je sais qu'il a fait du bon travail à cette commission, j'espère en être digne aussi, de faire pareil et dans la continuité. Je vais pas

être trop long mai aujourd'hui si vous voulez, étant sur la commune de Gardouch, j'ai aussi une pensée pour mon beau-père qui habitait la commune de Gardouch et qui a travaillé comme éboueur au SIVOM à l'époque où il existait, voilà. Bon, je vous souhaite une bonne journée et je vous remercie.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	81
Nombre de suffrages déclarés nuls	
Nombre de votes blancs	12
Nombre de suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Jacques RAMADE	69	Soixante neuf

Monsieur RAMADE Jean-Jacques est proclamé 6^{ème} vice-président.

7- Election du septième vice-président

Intervention de Madame Lina PIC NARDESE

Bonjour à tous,

Je suis élue à Villefranche de Lauragais depuis plusieurs années.

Je n'aime pas me mettre en avant, je préfère être présente et dans l'action.

Pour les personnes qui ne me connaissent pas et aussi pour les autres je vais me présenter.

Je suis Lina Pic Nardese née à Trébons sur la Grasse il y a 73 ans.

J'ai passé mon enfance dans le Lauragais. Après une dizaine d'années passée à Toulouse, nous sommes revenus à Villefranche en 1970 où mes parents ont créé une entreprise horticole.

De 1969 à 2002 j'ai été institutrice puis professeur des écoles. Je suis mariée, j'ai 2 filles et 5 petits-enfants et nous sommes tous villefranchois.

Au cours des 2 derniers mandats j'ai été adjointe et œuvré principalement pour l'enfance, la jeunesse et les associations.

Pendant le confinement je n'ai pas pu participer en présentiel aux différentes actions du pôle social local mais j'ai intégré le groupe de couturières du Lauragais en tant que bénévole et chez moi cousu des masques et des sur blouses.

Puis dès que les mesures sanitaires l'ont permis, au sein du pôle enfance avec les agents de service j'ai participé à la réouverture des écoles dès le 12 mai.

Aujourd'hui, demain, j'espère, je souhaite faire partie de l'équipe choisie par Mr le Président Portet pour mener à bien les projets de l'action sociale intercommunale.

Je vous remercie pour votre écoute

Intervention de Madame Valérie GRAFEUILLE ROUDET

Monsieur le président, chers collègues, je suis Valérie Graffeuille-Roudet, je suis élue à Villefranche-du-Lauragais, depuis 12 ans. Sur le dernier mandat, j'étais adjointe au maire en charge de l'action sociale. Pendant ces 6 ans j'ai créé le pôle social, j'ai structuré le CCAS de la commune, j'ai été très active dans la mise en place d'un guichet unique pour faciliter l'accès au droit de toutes les personnes de Villefranche mais pas que de Villefranche parce que nous avons mis en place également le portage de repas avec des communes voisines qui se n'apparentaient pas au territoire de Terres du Lauragais mais au territoire de Cap Lauragais. J'ai été très présente pendant la crise sanitaire, pendant ces deux mois à vos côtés, au côté de ceux qui en avaient besoin. Nous avons mis en place au gymnase de Villefranche, un centre d'accueil pour le covid, nous avons mis en place le portage de repas avec les communes voisines et les écoles fermées, nous avons mis en place un service de portage de courses de première nécessité, nous avons mis en place un service d'appel d'urgence pour les personnes isolées et essayé d'avoir des discussions et être très présents sur le terrain à un moment où, effectivement il y en avait besoin. J'ai été partenaire durant ces six années de la maison de retraite Monié, à Maison-neuve donc je pense que sur ce poste ma candidature est légitime. Je n'ai rien préparé mais je souhaitais juste vous dire ça. Sur mon parcours, je suis employée dans l'action sociale depuis plus de 20 ans, mais ces 10 dernières années sur le côté un peu plus politique de l'action sociale. J'ai été la collaboratrice de la première vice-présidente à la grande solidarité pendant six ans je suis aujourd'hui la collaboratrice du vice-président en charge de la jeunesse. Lors des dernières élections j'ai présenté un programme autour du développement durable, comprenez un peu tout ce qui était économie, social, humanisme, avec très peu de différence, à 100 voix près je n'ai pas été élue, je fais donc aujourd'hui partie de l'opposition sur la commune de Villefranche-du-Lauragais, c'est la raison pour laquelle je souhaite m'impliquer, vraiment, au sein de la communauté de communes avec le parcours que je vous ai présenté. Je suis quelqu'un de fidèle, de loyal, j'appartiens à une famille politique qui défend des valeurs de social, d'humanisme et donc, je me présente à vos suffrages aujourd'hui et je vous remercie pour votre écoute. Merci.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	81
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de votes blancs	6
Nombre de suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Lina PIC - NARDESE	44	Quarante quatre

Valérie GARFEUILLE ROUDET	31	Trente et un
----------------------------------	-----------	---------------------

Madame PIC-NARDESE Lina est proclamée 7^{ème} vice-présidente.

8- Election du huitième vice-président

Intervention Monsieur Nicolas FEDOU

Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs Les Elus, chers amis,
 Tout d'abord je tiens à me présenter. Je m'appelle Nicolas FEDOU, j'ai 48 ans, je suis le maire de Villenouvelle depuis 2014 et membre du bureau sortant de Terres du Lauragais.
 Je ne vais pas vous faire un long discours mais je vais vous présenter mes motivations et mes convictions quant au poste de vice-président en charge du patrimoine et des espaces verts.
 Ce qui me connaissent savent bien l'intérêt que je porte à notre beau territoire, chacun doit travailler où il se sent utile et la figuration n'est pas mon style. Je suis clair et franc.
 Je souhaite préserver notre patrimoine tout en prenant en compte les futurs projets structurants en cohérence au besoin de notre intercommunalité.
 Je souhaite une gestion des espaces verts respectueuse de notre environnement car celui-ci contribue à notre cadre de vie et au bon vivre ensemble.
 Je veux respecter l'authenticité de nos villages, ne pas imposer sans consulter, au bénéfice de tous nos administrés.
 Le travail se fera en commission et il devra répondre aux attentes de l'ensemble de notre territoire. Il ne doit laisser personnes au bord du chemin. Cela s'appelle la solidarité.
 C'est pour l'ensemble de ces raisons que je vous demande de m'accorder votre soutien et je profite de l'instant pour remercier encore une fois notre président, Christian Portet, pour la confiance qu'il m'accorde.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	81
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de votes blancs	16
Nombre de suffrages exprimés	65
Majorité absolue	33

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Nicolas FEDOU	65	Soixante cinq

Monsieur FEDOU Nicolas est proclamé 8^{ème} vice-président.

9- Election du neuvième vice-président

Intervention de Madame Florence SIORAT

Florence SIORAT , conseillère municipale depuis 2014 à St Pierre de Lages.

Elue cette année sur la nouvelle liste de Fabrice Crépy –première adjointe, adjointe à l'urbanisme, environnement et patrimoine.

La première raison, de ma candidature à la Vice-présidence environnement c'est le cœur qui parle.

Ce Lauragais, j'y suis née, je le connais, son paysage de coteaux, de champs, son patrimoine, son agriculture qui a fait la richesse de Toulouse autrefois et qui est toujours un pilier incontournable de la région.

La première des raisons, c'est de préserver ce pays, l'accompagner dans la transition pour développer le tourisme, l'agroalimentaire, l'économie locale, les énergies renouvelables dans le cadre du plan Climat Air Energie ...le développer en le respectant.

La deuxième raison, c'est mon métier, c'est l'architecture et c'est aussi le cœur qui parle.

Si je prends place dans cette vice-présidence, ce sera pour apporter des compétences sur des sujets comme l'énergie, les transports, l'aménagement du territoire, le foncier, la gestion de l'eau et des déchets, la protection du patrimoine, la solidarité des territoires.

C'est une compétence transversale avec les autres vice-présidence.

Le logement, nos déplacements, l'industrie du bâtiment, ont un impact très fort sur l'environnement.

Je suis, à travers mon métier, au cœur du problème de la transition énergétique. Depuis mes études à Toulouse où à l'époque, à l'école d'architecture nous travaillions déjà sur l'énergie solaire passive, les constructions bois.

Moins consommer d'énergie, c'est mieux concevoir les maisons de demain. La modernité, ce n'est pas peindre des maisons en blanc, c'est l'inverse si on veut conserver l'identité du Lauragais, c'est utiliser notre terre, la brique, les bois de pays, autoriser de nouveaux modèles moins impactant pour l'environnement, réduire la consommation de climatisation énergivore...

Conserver cette identité que le touriste vient chercher dans le territoire et innover.

Conserver et innover, on peut le faire grâce aux outils comme le PLUI.

Toutes nos actions sont imbriquées dans la communauté de communes et on peut au sein de chaque commune, à chaque échelon agir pour l'environnement.

Nous y sommes engagés à St Pierre de Lages, grâce à des outils très simples avec une nouvelle équipe soudée et dynamique.

Nous allons, par exemple, acheter une ancienne gare pour la transformer en café et épicerie solidaire. Nous menons des projets de lotissement plus vertueux. Nous allons planter avec les associations locales des haies et des vergers, installer des ruches, organiser une nuit des étoiles, revoir nos éclairages.

On peut aller plus loin avec la communauté de communes, ensemble.

Ce qu'on peut faire à petite échelle, on peut le dupliquer avec d'autres moyens au sein de Terre du Lauragais.

Je vous remercie

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	83
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de votes blancs	21
Nombre de suffrages exprimés	62
Majorité absolue	32

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Florence SIORAT	62	Soixante deux

Madame SIORAT Florence est proclamée 9^{ème} vice-présidente.

10- Election du dixième vice-président

Intervention de Monsieur Marc MENGAUD

Monsieur le maire, mesdames, messieurs, j'ai 71 ans, je suis retraité, expert de justice auprès de la cour d'appel et maire de Lanta depuis 1989. Comme vous l'a dit le président j'étais vice-président à la voirie et transport. Je remercie le président qui m'a accordé sa confiance et les collaboratrices et collaborateurs qui ont fait un travail remarquable que ce soit travaux, voirie, transport et l'excellente réception que j'ai eue dans les communes. Aujourd'hui je me présente à vos suffrages pour continuer à être au service de vous tous au niveau voirie. Je sais que pour toutes les communes, la voirie est importante. Si aujourd'hui nous avons une voirie correcte c'est grâce aussi au conseil départemental qui nous subventionne à une hauteur de plus de 50%. Sans cette aide, nous serions en grande difficulté au niveau du pool routier.

Aujourd'hui, l'épareuse fera partie de la voirie et je mettrai tout en œuvre afin de produire un travail remarquable en commission pour que toutes les communes soient bien servies au mieux. Merci pour votre écoute.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	83
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de votes blancs	20
Nombre de suffrages exprimés	63
Majorité absolue	32

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

(dans l'ordre alphabétique)		
Marc MENGAUD	63	Soixante trois

Monsieur MENGAUD Marc est proclamé 10^{ème} vice-président.

11- Election du onzième vice-président

Intervention de Madame HAYBRARD DANIELI Isabelle

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires,

Je me présente Isabelle HAYBRARD DANIELI, 52 ans, fonctionnaire territorial, Maire d'Avignonet Lauragais, mais pendant 19 ans, conseillère municipale.

D'être ici devant vous est un grand honneur et je voudrais remercier Christian Portet pour la confiance qu'il m'accorde pour assumer la responsabilité au poste de vice-présidente en charge de la Petite Enfance, délégation qui n'est pas des moindres puisqu'elle représente 27% du budget de fonctionnement de Terres du Lauragais.

C'est pourquoi, je m'engage à apporter toutes mes compétences et ma disponibilité à cette délégation.

Je m'engage aussi à assurer la continuité de l'existant et de pouvoir mettre en œuvre des projets réalisables et finançables sur tout le territoire de Terres du Lauragais en étroite collaboration avec vous les élus mais également avec les services administratifs de la communauté de communes.

Je m'en remets à vous et compte sur la confiance que vous m'accorderez pour mener à bien cette mission et la réussir tous ensemble, car c'est agir avec vous, pour vous.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	1
Nombre de votants	82
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de votes blancs	18
Nombre de suffrages exprimés	64
Majorité absolue	33

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HAYBRARD DANIELI Isabelle	64	Soixante quatre

Madame HAYBRARD-DANIELI Isabelle est proclamée 11^{ème} vice-présidente.

Intervention de Monsieur Jean-Clément CASSAN

Bien, monsieur le président, chers collègues, j'ai passé trois années passionnantes. Depuis 2017, où on m'a confié cette compétence enfance jeunesse, je peux dire qu'on a fait un travail important. Compétence enfance jeunesse qui prend toute sa valeur au sein de l'échelle de l'interco. Elle existait déjà sur trois territoires, mais sous des formes différentes, d'où la complexité de devoir harmoniser et ça a été le travail de ces trois années. Sachez qu'il reste encore du travail, nous ne sommes pas encore parvenus au bout de la démarche mais dites-vous bien que ça correspond, en enfants, à environs 5000 sur le territoire de Terres-du-Lauragais, 40 000 habitants, je vous le rappelle, mais aussi nos jeunes, 5000 à peu près. Donc voyez l'importance de cette compétence qui a été adoptée en janvier 2019, qui est exercée depuis sur tout le territoire. Avec, il faut le dire, une harmonisation qui se fait petit à petit, sachez que sur tout le territoire existait à Co.Laur.Sud une compétence qui était exercée par l'intercommunalité, à Cap Lauragais elle avait été prise au niveau du centre de loisir de Villefranche, elle été exercée à Avignonnet dans le cadre de l'ACLAL qui est une association d'Avignonnet et elle était aussi exercée dans le territoire de l'ex Cœur Lauragais, dans des communes comme Lanta, Caraman, Saint-Pierre-de-Lages, Bourg-Saint-Bernard à des titres soit associatifs soit avec des associations de type Léo Lagrange ou le LEC. Il a fallu harmoniser tout ça c'est un travail brillant qui a été fait et je tiens à le rappeler. Dans ces trois années passionnantes, moi qui accorde énormément d'intérêt au rapport humain, je peux dire qu'au-delà avoir connu et de connaître tous mes collègues élus qui ont fait partie du bureau et vous tous et toutes, je rends un grand hommage à toute cette équipe d'animation que ce soit au niveau administratif et aussi au niveau des animateurs. Sachez que c'est un métier difficile, l'animation, un grand hommage à toutes celles, parce que c'est majoritairement des jeunes femmes qui s'occupent de nos enfants, un hommage appuyé parce que je le répète j'ai passé trois années formidables. Je tiens absolument à continuer un bout de chemin avec ces jeunes femmes et ces jeunes hommes pour aller au-delà, sachez qu'on a beaucoup de travail par rapport à la jeunesse, on dit souvent le parent pauvre de l'intercommunalité, c'est le cas, dans les maisons des jeunes, sachez que l'on peut encore progresser dans ce domaine. Vous savez que depuis le déconfinement, beaucoup de nos communes connaissent des incivilités. Donc il faut occuper nos jeunes, on a besoin de ça et dans le deuxième volet de cette compétence, je n'oublierais pas, la vie associative sportive. Ça se limite pour le moment à de la collaboration avec Bénédicte à la programmation des gymnases des collèges et un stade aussi, qui est sur Auriac, mais je pense aussi qu'il faut aller beaucoup plus loin et parler maintenant d'un vrai schéma de développement du sport. C'est vrai que tout ce travail a été effectué au niveau des collèges, au niveau des ALAC, mais il reste aussi, au niveau des écoles, un travail important à effectuer au niveau de l'aide aux devoirs par exemple. Et là aussi, je pense que ce sera une piste de développement et de travail de la future commission. A ce sujet je remercie toute les personnes qui ont participé lors du dernier mandat. Voilà, je n'irais pas plus loin, j'ai consacré ma vie aux habitants de Caraman, 40 ans chirurgien-dentiste, ils ne m'en ont pas voulu, la preuve c'est que je suis maire, je remercie le président pour m'autoriser à continuer. Merci de ta confiance. Je vais essayer d'être efficace, loyal, je pense l'avoir été, et puis je remercie encore une fois toutes les personnes qui travaillent dans ce service et le service administratif en particulier.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	81
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de votes blancs	13
Nombre de suffrages exprimés	68
Majorité absolue	35

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Clément CASSAN	68	Soixante huit

Monsieur CASSAN Jean-Clément est proclamé 12^{ème} vice-président.

LE CONSEIL,

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus :

Madame Sophie ADROIT est élue 1^{ère} Vice-présidente
Monsieur Gilbert HEBRARD est élu 2^{ème} Vice-président
Madame Blandine CANAL est élue 3^{ème} Vice-présidente
Monsieur Olivier GUERRA est élu 4^{ème} Vice-président
Madame Lison GLEYESSES est élue 5^{ème} Vice-présidente
Monsieur Jean-Jacques RAMADE est élu 6^{ème} Vice-président
Madame Lina PIC-NARDESE est élue 7^{ème} Vice-présidente
Monsieur FEDOU Nicolas est élu 8^{ème} Vice-président
Madame Florence SIORAT est élue 9^{ème} Vice-présidente
Monsieur Marc MENGAUD est élu 10^{ème} Vice-président
Madame Isabelle HAYBRARD-DANIELI est élue 11^{ème} Vice-présidente
Monsieur Jean-Clément CASSAN est élu 12^{ème} Vice-président

- **INSTALLE** lesdits conseillers communautaires élus en qualité de vice-président dans l'ordre du tableau tel que susvisé
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

5. Nombre de membres du bureau – DL2020_102

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L. 5211-10, L. 5211-6 et L. 5211-41-3 ;

Le Président de la communauté rappelle les dispositions de l'article L. 5211-10 précisent que le Bureau de la communauté est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de se prononcer sur le nombre de 25 membres du bureau, soit le Président, les 12 vice-présidents et 12 autres membres du bureau.

Le Conseil, après en avoir délibéré par :

71 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention et 6 n'ayant pas pris part au vote.

- **DECIDE** de fixer à 25 le nombre de membres du Bureau, soit le Président, les 12 vice-présidents et 12 autres membres du bureau.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

6. Election des autres membres du bureau – DL2020_103

Les membres du bureau sont élus au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.

Le scrutin applicable est donc un scrutin uninominal à la majorité absolue, excluant par conséquent de pouvoir recourir au scrutin de liste.

Ce mode de scrutin, individuel, exclut par conséquent toute obligation de parité.

Au vu du nombre de membres du bureau précédemment définis (DL2020_102), Monsieur le Président demande au conseil communautaire quels sont les élu(e)s candidats et précise que seuls les élu(e)s communautaires titulaires peuvent se porter candidat

Se portent candidats pour les autres 12 autres membres du bureau :

- 1-Madame Francette ROS-NONO
- 2- Madame Marielle PEIRO
- 3- Madame Françoise CASES
- 4- Monsieur John STEIMER
- 5- Monsieur Remy ZANATTA
- 6- Monsieur Laurent MIQUEL
- 7- Monsieur Bruno MOUYON
- 8- Monsieur Michel ARPAILLANGE
- 9- Monsieur Roger PREDRERO
- 10- Monsieur Marc METIFEU
- 11- Monsieur Christian MERCIER
- 12-Monsieur Pierre BODIN

1- Election du 1^{er} membre du bureau

Intervention de Madame Francette ROS NONO

Je me présente : Francette ROS NONO maire de Renneville mon troisième mandat dans cette commune de 550 habitants après avoir occupé ceux de conseillère municipale et de maire adjointe.

Certains élus dans cette assemblée me connaissent déjà puisque j'ai siégé à leurs côtés 3 ans et demi en qualité de Vice-Présidente déléguée aux bâtiments, espaces verts (avec un chantier d'insertion) et chemins de randonnée.

Au cours de ce mandat ma tâche, mais aussi celle de mes collègues (je ne crois pas me tromper en les associant) a parfois été délicate car il fut difficile, sur certains points, de faire garder à l'esprit l'intérêt communautaire au travers d'une fusion de 3 ex collectivités qui arrivaient avec des projets en cours, des fonctionnements différents et de ce fait il a fallu donner « du temps au temps » pour aboutir à une harmonisation.

A ce sujet je voudrais remercier notre Président, que je félicite pour sa deuxième brillante élection gage de la confiance des élus communautaires à son égard, vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir accordé votre confiance pour les dossiers qui m'étaient soumis et vous dire le réel plaisir que j'ai eu à travailler à vos côtés, vous avez toujours su fédérer notamment au cours de la traversée de quelques orages !

Mes remerciements s'adressent aussi aux directrices, générale Elodie et adjointe Céline, pour leur disponibilité et leur compétence, oh combien précieuses, sans oublier les services administratifs et techniques qui ont toujours su répondre avec professionnalisme à mes sollicitations.

Aujourd'hui les raisons pour lesquelles je présente ma candidature de membre du Bureau découlent de mon souhait, tout en exerçant pleinement mon mandat de maire comme je m'y suis engagée auprès des électeurs de ma commune et de mes colistiers, de mon souhait de continuer à suivre les projets sur lesquels j'ai travaillé mais aussi de participer aux actions futures de l'Intercommunalité en particulier dans le cadre du Projet de Territoire.

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	3
Nombre de votants	80
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de votes blancs	14
Nombre de suffrages exprimés	66
Majorité absolue	34

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Francette ROS-NONO	66	Soixante six

Madame ROS-NONO Francette est proclamée élue 1^{ère} membre du bureau.

2- Election du 2^{ème} membre du bureau

Intervention Madame Marielle PEIRO

M. Le président, chers élus, bonjour à tous. Je me présente : Marielle Peiro, 57 ans, maire de la commune de Lagarde, je suis institutrice en disponibilité depuis quelques années où j'ai consacré beaucoup de temps à ma famille, à diverses associations et depuis 2014 je suis élue dans ma commune. J'ai voulu m'investir pleinement auprès des autres dans la vie publique et du service public qui, pour moi, est très important. Aujourd'hui je tiens à intégrer le bureau, vu que j'ai du temps même si ma commune me prend beaucoup de temps. J'étais aussi vice-présidente du syndicat de l'eau public Hers-Ariège. Je veux vraiment m'investir auprès des projets avec le président et les vice-présidents et nous tous, je veux m'impliquer un peu plus et être présente. Je tiens aussi à remercier la confiance de M. Le président. Je tiens à représenter les petites communes, car tout seul, il est bien convenu qu'on ne peut pas faire grand-chose et c'est tous ensemble en réfléchissant qu'on arrive à présenter quelque chose. Merci de votre attention.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	1
Nombre de votants	82
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de votes blancs	9
Nombre de suffrages exprimés	73
Majorité absolue	37

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marielle PEIRO	73	Soixante treize

Madame PEIRO Marielle est proclamée élue 2^{ème} membre du bureau

3- Election du 3^{ème} membre du bureau

Intervention de Madame Françoise CASES

Bonjour, je ne savais pas encore ce matin que je pouvais être membre du bureau, je n'ai pas préparé de discours. Je suis élue sur la commune de Saint-Léon depuis 2008, c'est mon troisième mandat, mon premier en tant que maire, ça fait un mois et demi que je suis maire. Etre membre du bureau, ça me donnera une vue d'ensemble, de ne pas me limiter à la petite lorgnette de la commune et surtout voir l'impact que vont avoir les projets intercommunaux sur la commune. J'ai déjà eu des contacts avec certains maires de l'intercommunalité et mon souhait est de travailler à l'intercommunalité et pas seulement parce que je pense qu'il y a des maillages à l'intérieur de Terres du Lauragais qui peuvent être utiles et qu'on pourra faire travailler à une autre échelle. J'ai 52 ans, je suis inactive, j'étais ingénieure, je travaillais dans le service public et chez EDF GDF avant donc j'ai un fort attachement au service public et c'est pour ça que je me suis présentée en tant que maire.
Merci.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	83
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de votes blancs	18
Nombre de suffrages exprimés	65
Majorité absolue	33

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Françoise CASES	65	Soixante cinq

Madame CASES Françoise est proclamée élue 3^{ème} membre du bureau.

4- Election du 4^{ème} membre du bureau

Intervention de Monsieur John STEIMER

Bonjour à toutes et à tous
Je suis John STEIMER, j'ai 66 ans et je suis issu d'une longue carrière militaire.

Je suis élu dans la commune de TREBONS sur la grasse depuis 1995 et élu maire depuis 2001 ; donc je suis à mon 4eme mandat.

J'ai été responsable d'un SIVU de 2009 à 2010 qui comptaient 2 RPI pour 9 communes.

Je pense avoir acquis beaucoup d'expérience dans la gestion communale et inter communale.

J'aimerais m'impliquer encore d'avantage au sein de la communauté des communes sur des thèmes tels que la gestion des déchets, la construction du territoire et la vie économique afin de créer d'avantage d'emplois sur notre territoire.

Je suis tout à fait en phase avec le programme qui a été présenté par notre président dans son discours de ce matin.

Si je vous présente ma candidature en tant que membre du bureau c est aussi pour que soient représentées les communes de moins de 1000 habitants.

Merci de votre attention.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	81
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de votes blancs	6
Nombre de suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
John STEIMER	75	Soixante quinze

Monsieur STEIMER John est proclamé élu 4^{ème} membre du bureau.

5- Election du 5^{ème} membre du bureau

Intervention de Monsieur Remy ZANATTA

Bonjour à tous et à toutes, merci, Monsieur le président de me proposer, je suis Rémi Zanata, maire de Vallègue élu depuis 1983, j'étais encore sous les drapeaux, il m'a fallu l'autorisation du colonel et du général pour pouvoir présenter ma candidature à l'époque. J'ai été élu maire en 2014, après une élection mouvementée où j'ai dû reconstituer une équipe communale nous sommes tous passés très brillamment en 2020. Je vous propose ma candidature en tant que membre du bureau, je suis comptable, référent technique d'un des plus gros cabinets d'expertise d'Occitanie avec plus de 400 salarié et plus de 10 000 contrats, je suis cadre et donc libre de gérer mon emploi du temps et de m'adapter aux contraintes horaires des différentes réunions. Etre maire d'une commune de moins de 1000 habitants, c'est s'occuper un peu de tout, l'urbanisme les administrés, beaucoup de choses, on touche à tout, c'est nos qualités de maires de pouvoir toucher à tout et rebondir. Je vous sollicite pour obtenir votre confiance.

Merci à tous.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	83
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de votes blancs	10
Nombre de suffrages exprimés	73
Majorité absolue	37

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Rémy ZANATTA	73	Soixante treize

Monsieur ZANATTA Rémy est proclamé élu 5^{ème} membre du bureau.

6- Election du 6^{ème} membre du bureau

Intervention de Monsieur Laurent MIQUEL

Bonjour à tous, je me présente, je suis Laurent Miquel, maire de Vielleville dont j'attaque le troisième mandat, j'ai 50 ans je suis maire d'une petite commune de moins de 500 habitants et très heureux de la confiance qui m'est accordée pour essayer, après le vote d'intégrer le bureau. Je vais essayer, avec le temps qui m'est imparti, d'apporter les compétences que je peux avoir au niveau professionnel dans la partie informatique, je souhaite intervenir sur l'environnement, sur l'urbanisme. J'essaie de participer au mieux, avec mes compétences, dans les commissions dans lesquelles je suis.

Je vous remercie

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	81
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de votes blancs	9
Nombre de suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Laurent MIQUEL	72	Soixante treize

Monsieur MIQUEL Laurent est proclamé élu 6^{ème} membre du bureau.

7- Election du 7^{ème} membre du bureau

Intervention de Monsieur Bruno MOUYON

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues, certains le savent, j'avais prévu de me présenter à un poste de vice-présidence sur des sujets divers et variés qui m'importent, à savoir l'attrait du territoire et son aménagement, la protection de l'environnement ou encore l'enfance et la jeunesse. Ne souhaitant pas m'opposer à certains vice-présidents sortants qui ont travaillé humblement et avec engagement, étant en accord avec les candidatures proposées par M. Le président dans des domaines d'intérêts qui me semblaient adaptés, j'ai donc fait le choix de ne pas me présenter. Toutefois, mon souhait d'engagement au sein de l'exécutif est intact. Je me présente donc à vous comme membre du bureau. Vous avez pour la plupart reçu mon courrier d'intention, vous savez donc qu'en m'accordant votre confiance vous me permettrez de m'investir pour la représentativité des territoires, favoriser l'interconnaissance des personnes et des communes en définitive, construire une identité. Plus qu'une simple appropriation d'un projet existant élaboré par un exécutif de transition, je souhaite la co-construction d'un projet de territoire. Je souhaite le questionnement de chacun concernant les routes et la sécurité routière, la question des compétences utilisées actuellement de façon très localisées, le rapport entre pression fiscale et service public, votre vision du tourisme et l'attractivité souhaitée par notre territoire, le transport et le développement de moyens alternatifs et doux même dans les villages excentrés en direction des pôles d'attractivité. Pour finir, il me semble opportun, avec ce nouveau départ, de définir un socle commun en nous réinterrogeant sur ce qui constituera l'essentiel et le nécessaire. Cet essentiel sera notre référentiel commun accepté de tous. Au-delà, l'harmonisation de l'application des compétences obligatoires, il sera un socle minimum de compétences applicables sur tout le territoire et recevant l'adhésion de chacun. Il s'agit d'abord de faire simple, avant de nous projeter dans le futur ensemble dans des directions choisies collectivement.

Je vous remercie de votre attention, et espère pouvoir vous représenter au sein du bureau avec votre confiance.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	1
Nombre de votants	82
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de votes blancs	19
Nombre de suffrages exprimés	63
Majorité absolue	32

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bruno MOUYON	63	Soixante treize

Monsieur MOUYON Bruno est proclamé élu 7^{ème} membre du bureau.

8- Election du 8^{ème} membre du bureau

Intervention Monsieur Michel ARPAILLANGE

Bonjour à tous et à toutes, Michel Arpaillange, nouvellement élu à Nailloux, adjoint à la communication et à la culture. Merci Christian de m'avoir ouvert la porte, on se connaît depuis de nombreuses années, c'est une chance et bravo pour ta brillante réélection. Deux mots sur mon parcours professionnel, j'ai débuté comme professeur d'éducation physique, puis professeur de sport spécialisé dans le rugby, qui m'a permis d'avoir un parcours atypique et notamment j'ai travaillé dans deux fédérations internationales World rugby où j'ai été directeur du développement sur toute l'Europe, donc j'ai beaucoup voyagé et ensuite Rugby Europe où j'ai dirigé des compétitions. Mon implication et ma motivation avec vous, c'est de réfléchir sur tout ce qui est stratégique, puisque tu m'as dit que tu avais un plan/projet ouvert, donc avec la crise que nous venons de traverser, je pense que sur l'éducation, l'environnement et les problèmes de santé, il faut qu'on trouve des ressources et qu'on soit très vigilants sur les problèmes qu'on emploie.

Merci beaucoup.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	81
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de votes blancs	20
Nombre de suffrages exprimés	61
Majorité absolue	31

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Michel ARPAILLANGE	61	Soixante et un

Monsieur ARPAILLANGE Michel est proclamé élu 8^{ème} membre du bureau.

9- Election du 9^{ème} membre du bureau

Intervention de Monsieur Roger PEDRERO

Bonjour, Roger Pédréro, maire d'Auriac sur Vendinelle, je suis retraité de la fonction publique, direction générale des impôts, où j'exerçais des fonctions de directeur de centre des impôts et de receveur principal. Je suis candidat à un poste de vice-présidence car je souhaite mettre mes compétences, mon enthousiasme, ma disponibilité et ma détermination au service de tous au niveau de l'intercommunalité

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	83
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de votes blancs	13
Nombre de suffrages exprimés	70
Majorité absolue	36

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Roger PEDRERO	70	Soixante dix

Monsieur PEDRERO Roger est proclamé élu 9^{ème} membre du bureau.

10- Election du 10^{ème} membre du bureau

Intervention de Monsieur Marc METIFEU

Merci président, Mesdames et messieurs les élus, j'ai donc 59 ans, je suis marié j'ai 4 enfants, ma dernière fille a six ans donc à l'école élémentaire, je suis fraîchement élu au côté de Lison Gleyse et j'ai plus particulièrement en charge les parties environnement, transition énergétique, mobilité douce, et ce choix coïncide avec mon parcours professionnel, je suis actuellement dirigeant d'une banque spécialisée en cessation d'activité donc je suis plus disponible et je suis surtout concepteur d'un projet de financement d'un parc/ferme photovoltaïque qu'on implante sur les parkings des grandes surfaces. La transition énergétique j'y crois, la partie financière c'est mon métier de base, ça fait trente ans que je suis dans cette banque et je serais ravi de vous apporter mes compétences et ma bienveillance dans vos projets

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	83
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de votes blancs	24

Nombre de suffrages exprimés	59
Majorité absolue	30

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marc METIFEU	59	Cinquante Neuf

Monsieur MITEFEU Marc est proclamé élu 10^{ème} membre du bureau.

11- Election du 11^{ème} membre du bureau

Intervention de Monsieur BARJOU pouvoir de Christian MERCIER

Bonjour à toutes, bonjour à tous, je vais vous présenter rapidement Christian Mercier qui est actuellement en congé. Il est actuellement quatrième adjoint à la mairie de Villefranche de Lauragais Chargé du développement économique de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire parce que c'est sa grande spécialité, il s'agit d'un fonctionnaire d'état détaché au conseil départemental. Il a deux compétences particulières, la voirie, urbanisme développement de ville et également en matière de plan local d'urbanisme donc je crois qu'il fera l'affaire en tant que membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	1
Nombre de votants	82
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de votes blancs	31
Nombre de suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christian MERCIER	51	Cinquante et un

Monsieur MERCIER Christian est proclamé élu 11^{ème} membre du bureau.

12- Election du 12^{ème} membre du bureau

Intervention de Monsieur Pierre BODIN

Bonjour tout le monde je suis retraité du centre national d'études spatiale dans lequel j'exerçais la fonction de chef de projet pour le développement télescope en particulier en astrophysique. Par mon activité professionnelle j'étais très investi dans les associations au

niveau de la culture mais mon activité professionnelle m'empêchait de m'investir dans la vie municipale et intercommunale, c'est pourquoi j'ai pu démarrer en 2013, au début de ma retraite. Depuis cette période je me suis investi dans la vie municipale et intercommunale, à l'époque c'était cœur Lauragais où je suivais les élus qui participaient et cette année j'étais tête de liste pour représenter une nouvelle liste pour faire avancer la situation sur notre commune. Il me paraît normal et indispensable que la commune de Sainte-Foy d'Aigrefeuille soit représentée avec ses 2500 habitants au sein de l'intercommunalité Terres du Lauragais. Durant la campagne des municipales, moi-même et mes colistiers avons clairement affiché notre volonté de nous impliquer dans les réflexions et les actions pour le bon fonctionnement de cette intercommunalité. Comment en être autrement quand on regarde l'étendue des compétences qui concernent tous les citoyens, les parents les enfants, les entreprises et leur qualité de vie. Si on veut que Terres du Lauragais corresponde à notre attente, alors cela dépend de nous et de notre volonté. Si pour ma part je me présente, c'est que moi-même je suis convaincu de la nécessité de participer efficacement dans son fonctionnement et la construction de son évolution. Voilà trois ans, que de nombreux élus, personnels techniques ont œuvrés pour mettre sur pied cette intercommunalité, harmoniser des gestions parfois très différentes. C'est dans ce nouveau mandat que tout ce travail pourra porter ses fruits sous réserve de la bonne volonté et de l'investissement de chacun. Déjà, deux de mes colistiers se sont investis les années précédentes, dans différentes commissions. Je veux parler de Michelle Touzelet et de Jean-Paul Monteil, c'est donc dans le prolongement de leurs actions que j'ai posé ma candidature comme membre du bureau pour représenter Sainte Foy d'Aigrefeuille et que je participerais à différentes commissions, en particulier l'aménagement du territoire, le tourisme et la culture. Ma démarche n'a pas pour seul but de représenter et défendre les intérêts de ma commune. Si je viens à l'intercommunalité, c'est pour fédérer des moyens pour répondre aux besoins du plus grand nombre. Je souhaite vraiment participer à ce travail qui concerne le développement de notre territoire, les créations d'emplois, plus que jamais nécessaires dans cette période que nous traversons, tout en respectant notre environnement et sans oublier le besoin majeur de solidarité.

Merci à monsieur le président d'avoir accepté ma candidature en tant que membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	1
Nombre de votants	82
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de votes blancs	23
Nombre de suffrages exprimés	59
Majorité absolue	30

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pierre BODIN	59	Soixante treize

Monsieur BODIN Pierre est proclamé élu 12^{ème} membre du bureau.

LE CONSEIL,

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus en tant qu'autre membre du bureau :

1^{er} autre membre du bureau : Madame Francette ROS-NONO

2^{ème} autre membre du bureau : Madame Marielle PEIRO

3^{ème} autre membre du bureau : Madame Françoise CASES

4^{ème} autre membre du bureau : Monsieur John STEIMER

5^{ème} autre membre du bureau : Monsieur Rémy ZANATTA

6^{ème} autre membre du bureau : Monsieur Laurent MIQUEL

7^{ème} autre membre du bureau : Monsieur Bruno MOUYON

8^{ème} autre membre du bureau : Monsieur Michel ARPAILLANGE

9^{ème} autre membre du bureau : Monsieur Roger PREDRERO

10^{ème} autre membre du bureau : Monsieur Marc METIFEU

11^{ème} autre membre du bureau : Monsieur Christian MERCIER

12^{ème} autre membre du bureau : Monsieur Pierre BODIN

- **INSTALLE** lesdits conseillers communautaires élus en qualité d'autre membre du bureau dans l'ordre du tableau tel que susvisé autre que le président et les vice-présidents.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Lecture de la charte de l'élu local par Monsieur le Président

Interruption de la séance de 12h30 à 13h30

Départ de Monsieur BARJOU fin de la procuration de Monsieur MERCIER

Monsieur BARJOU donne procuration à Madame PIC-NARDESE

Départ de Monsieur LAFON et donne procuration à Monsieur MIQUEL

7. Election des membres du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais- DL2020_104

Vu la composition du Conseil communautaire et son installation au 15 juillet 2020,

Vu l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays Lauragais,

Considérant qu'il est nécessaire d'élire 25 délégués titulaires et 25 délégués suppléants pour représenter la Communauté de communes des Terres du Lauragais au Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays Lauragais.

Après avoir entendu l'appel à candidatures fait par Monsieur le Président,

Se sont portés candidats à l'élection des délégués au Pôle d'Equilibre Territoriaux Ruraux du Pays Lauragais :

Candidats titulaires

- 1^{er} membre : Madame MIR Virginie
- 2^{ème} membre : Monsieur MENGAUD Marc
- 3^{ème} membre : Monsieur BRESSOLLES Pierre
- 4^{ème} membre : Madame LATCHE Catherine
- 5^{ème} membre : Monsieur KONDRYSZYN Serge
- 6^{ème} membre : Monsieur MAZAS Christian
- 7^{ème} membre : Madame DOAN Marjolaine
- 8^{ème} membre : Monsieur RUFFAT Daniel
- 9^{ème} membre : Monsieur CAMINADE Christian
- 10^{ème} membre : Monsieur STEIMER John
- 11^{ème} membre : Monsieur ZANATTA Rémy
- 12^{ème} membre : Monsieur BARJOU Bernard
- 13^{ème} membre : Monsieur PORTET Christian
- 14^{ème} membre : Monsieur GUERRA Olivier
- 15^{ème} membre : Monsieur HEBRARD Gilbert
- 16^{ème} membre : Madame SIORAT Florence
- 17^{ème} membre : Madame HAYBRARD-DANIELI Isabelle
- 18^{ème} membre : Monsieur BODIN Pierre
- 19^{ème} membre : Monsieur BARTHES Serge
- 20^{ème} membre : Madame BIGNON Christine
- 21^{ème} membre : Madame ADROIT Sophie
- 22^{ème} membre : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre
- 23^{ème} membre : Monsieur MOUYON Bruno
- 24^{ème} membre : Madame GLEYESSES Lison
- 25^{ème} membre : Monsieur CASSAN Jean-Clément

Candidats suppléants :

- 1^{er} membre : Monsieur POUS Thierry
- 2^{ème} membre : Madame PEIRO Marielle
- 3^{ème} membre : Madame DUBAC Marie
- 4^{ème} membre : Monsieur LAVIGNE Gérard
- 5^{ème} membre : Monsieur RAMONDA Hervé
- 6^{ème} membre : Monsieur DATCHARRY Didier
- 7^{ème} membre : Monsieur PEDRERO Roger
- 8^{ème} membre : Madame RANC Florence
- 9^{ème} membre : Monsieur HEDIN Philippe
- 10^{ème} membre : Monsieur POUILLES Emmanuel
- 11^{ème} membre : Madame NAVARRO Karine
- 12^{ème} membre : Monsieur METIFEU Marc
- 13^{ème} membre : Monsieur De La PANOUSE Geoffroy
- 14^{ème} membre : Madame REUSSER Isabelle
- 15^{ème} membre : Monsieur PALLEJA Patrick
- 16^{ème} membre : Madame PERA Annie

- 17^{ème} membre : Monsieur CALMEIN François
 18^{ème} membre : Madame MOUYSET Maryse
 19^{ème} membre : Madame CESSÉS Evelyne
 20^{ème} membre : Monsieur LABATUT David
 21^{ème} membre : Madame DAYMIER Marie-Gabrielle
 22^{ème} membre : Madame VERCRUYSSÉ Sandrine
 23^{ème} membre : Monsieur CODECCO Didier
 24^{ème} membre : Monsieur ARPAILLANGE Michel
 25^{ème} membre : Madame CANAL Blandine

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'étant constatée, le conseil communautaire, procède à l'élection des vingt-cinq délégués titulaires et vingt-cinq délégués suppléants.

Chaque représentant est élu au scrutin majoritaire à trois tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. L'élection se déroule à bulletin secret au moyen d'un boîtier électronique de vote.

Election des candidats titulaires

	Titulaires	N'ont pas pris part au vote	Nombre de votant	Suffrages exprimés pour	Suffrages exprimés contre	Votes blancs	Majorité absolue	Nombre de voix obtenue
1	Virginie MIR	1	81	72	1	8	37	72
2	Marc MENGAUD	0	82	71	2	9	37	71
3	Pierre BRESSOLLE	1	81	72	2	7	38	72
4	Catherine LATCHE	3	79	71	4	4	38	71
5	Serge KONDRYSZYN	1	81	69	3	9	37	69
6	Christian MAZAS	1	81	66	8	7	38	66
7	Marjolaine DOAN	1	81	66	9	6	38	66
8	Daniel RUFFAT	1	81	54	19	8	38	54
9	Christian CAMINADE	0	82	74	4	4	40	74
10	John STEIMER	0	82	75	5	2	41	75
11	Remy ZANATTA	0	82	74	3	5	39	74
12	Bernard BARJOU	0	82	62	14	6	39	62
13	Christian PORTET	2	80	71	6	3	39	71
14	Olivier GUERRA	0	82	53	20	9	37	53

15	Gilbert HEBRARD	1	81	57	15	9	37	57
16	Florence SIORAT	2	80	66	9	5	38	66
17	Isabelle HAYBRARD DANIELI	2	80	62	11	7	37	62
18	Pierre BODIN	1	81	63	14	4	39	63
19	Serge BARTHES	1	81	69	6	6	38	69
20	Christine BIGNON	1	81	69	6	6	38	69
21	Sophie ADROIT	1	81	60	17	4	39	60
22	Jean-Pierre BOMBAIL	3	79	68	4	7	37	66
23	Bruno MOUYON	6	76	57	15	4	37	57
24	Lison GLEYES	4	78	59	14	5	37	59
25	Jean-Clément CASSAN	4	78	60	13	5	37	60

Intervention de Monsieur Jean-Pierre BOMBAIL

Le 1^{er} suppléant sera-t-il le suppléant du 1^{er} titulaire ? y a-t-il une correspondance entre titulaire et suppléant ?

Réponse de Monsieur Christian PORTET

Non si un membre titulaire est absent il peut solliciter n'importe quel suppléant désigné membre PETR suppléant à TDL

Election des candidats suppléants

	Suppléants	N'ont pas pris part au vote	Nombre de votant	Suffrages exprimés pour	Suffrages exprimés contre	Votes blancs	Majorité absolue	Nombre de voix obtenue
1	Thierry POUS	2	80	73	5	2	40	73
2	Marielle PEIRO	1	81	71	4	6	38	71
3	Marie DUBAC	2	80	68	7	5	38	68
4	Gérard LAVIGNE	2	80	72	4	4	39	72
5	Hervé RAMONDA	0	82	72	6	4	40	72
6	Didier DATCHARRY	2	80	63	12	5	38	63
7	Roger PEDRERO	0	82	72	9	1	41	72
8	Florence RANC	0	82	72	7	3	40	72
9	Philippe HEDIN	3	79	70	6	3	39	70
10	Emmanuel	9	73	63	8	2	36	63

	POUILLES							
11	Karine NAVARRO	3	79	67	7	5	38	67
12	Marc METIFEU	1	81	65	10	6	38	65
13	Geoffroy De la PANOUSE	0	82	73	6	3	40	73
14	Isabelle REUSSER	3	79	65	9	5	38	65
15	Patrick PALLEJA	2	80	65	14	1	40	65
16	Annie PERA	1	81	70	6	5	39	70
17	François CALMEIN	1	81	74	5	2	40	74
18	Maryse MOUYSET	3	79	68	8	3	39	68
19	Evelyne CESSÉS	2	80	68	10	2	40	68
20	David LABATUT	0	82	71	8	3	40	71
21	Marie-Gabrielle DAYMIER	1	81	67	9	5	39	67
22	Sandrine VERCRUYSSÉ	2	80	69	9	2	40	69
23	Didier CODECCO	5	77	67	6	4	37	67
24	Michel ARPAILLANGE	3	79	64	12	3	39	64
25	Blandine CANAL	3	79	68	10	1	40	68

LE CONSEIL,

Proclame les candidats suivants élu(e)s au sein du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais.

	Titulaire	Suppléant
1	Virginie MIR	Thierry POUS
2	Marc MENGAUD	Marielle PEIRO
3	Pierre BRESSOLLE	Marie DUBAC
4	Catherine LATCHE	Gérard LAVIGNE
5	Serge KONDRYSZYN	Hervé RAMONDA
6	Christian MAZAS	Didier DATCHARRY
7	Marjolaine DOAN	Roger PEDRERO

8	Daniel RUFFAT	Florence RANC
9	Christian CAMINADE	Philippe HEDIN
10	John STEIMER	Emmanuel POUILLES
11	Remy ZANATTA	Karine NAVARRO
12	Bernard BARJOU	Marc METIFEU
13	Christian PORTET	Geoffroy De la PANOUSE
14	Olivier GUERRA	Isabelle REUSSER
15	Gilbert HEBRARD	Patrick PALLEJA
16	Florence SIORAT	Annie PERA
17	Isabelle HAYBRARD DANIELI	François CALMEIN
18	Pierre BODIN	Maryse MOUYSSSET
19	Serge BARTHES	Evelyne CESSÉS
20	Christine BIGNON	David LABATUT
21	Sophie ADROIT	Marie-Gabrielle DAYMIER
22	Jean-Pierre BOMBAIL	Sandrine VERCRUYSSÉ
23	Bruno MOUYON	Didier CODECCO
24	Lison GLEYSÉS	Michel ARPAILLANGE
25	Jean-Clément CASSAN	Blandine CANAL

8. Désignation des représentants au Comité de programmation du GAL – DL2020–105

Le GAL Territoires Lauragais a informé la Communauté de Communes des Terres du Lauragais de la répartition du nombre de représentants des communautés Terres du Lauragais.

Il est nécessaire de procéder à la désignation de 5 représentants titulaires et 5 suppléants au Comité de programmation du GAL de la Communautés de communes des Terres du Lauragais.

Après avoir entendu l'appel à candidature fait par Monsieur le Président,

Se sont portés candidats à l'élection des représentant du Comité de programmation du GAL :

Candidats titulaires :

- 1^{er} membre : Monsieur MAZAS Christian
- 2^{ème} membre : Monsieur RUFFAT Daniel
- 3^{ème} membre : Monsieur ZANATTA Rémy
- 4^{ème} membre : Monsieur CASSAN Jean-Clément
- 5^{ème} membre : Madame ROS-NONO Francette

Candidats suppléants :

- 1^{er} membre : Madame DOAN Marjolaine
- 2^{ème} membre : Monsieur LAVIGNE Gérard
- 3^{ème} membre : Monsieur De La PANOUSE Geoffroy
- 4^{ème} membre : Monsieur BARTHES Serge

5^{ème} membre : Madame ADROIT Sophie

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'étant constatée, le conseil communautaire, procède à l'élection des cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants.

Chaque représentant est élu au scrutin majoritaire à trois tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. L'élection se déroule à bulletin secret au moyen d'un boîtier électronique de vote.

Election des candidats titulaires

	Titulaires	N'ont pas pris part au vote	Nombre de votant	Suffrages exprimés pour	Suffrages exprimés contre	Votes blancs	Majorité absolue	Nombre de voix obtenue
1	MAZAS Christian	1	81	63	16	2	40	63
2	RUFFAT Daniel	2	80	44	29	7	37	44
3	ZANATTA Rémy	2	80	69	8	3	39	69
4	CASSAN Jean-clément	1	81	62	16	3	40	62
5	ROS-NONO Francette	3	79	64	12	3	39	64

Election des candidats suppléants

	Suppléants	N'ont pas pris part au vote	Nombre de votant	Suffrages exprimés pour	Suffrages exprimés contre	Votes blancs	Majorité absolue	Nombre de voix obtenue
1	DOAN Marjolaine	3	79	62	13	4	38	62
2	LAVIGNE Gérard	9	73	60	10	3	36	60
3	De La PANOUSE	2	80	70	8	2	40	70

	Geoffroy							
4	BARTHES Serge	3	79	64	14	1	40	64
5	ADROIT Sophie	6	76	56	19	1	38	56

LE CONSEIL,

Proclame les candidats suivants élu(e)s au comité de programmation du GAL

	Titulaire	Suppléant
1	MAZAS Christian	DOAN Marjolaine
2	RUFFAT Daniel	LAVIGNE Gérard
3	ZANATTA Remy	De La PANOUSE Geoffroy
4	CASSAN Jean-Clément	BARTHES Serge
5	ROS-NONO Francette	ADROIT Sophie

Départ de Monsieur BRESSOLLES

9. Election des délégués au Syndicat du Bassin Hers-Girou – DL2020_106

En application des articles L2122.10, L2121.33 et L 5211.6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire procède à l'élection des délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévues par les dispositions du présent code et des textes régissant les organismes.

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire, que les membres doivent être désignés au scrutin secret à la majorité absolue, selon les dispositions de l'article 5211-7 du Code général des collectivités territoriales.

Vu les statuts du syndicat mixte fermé du bassin Hers Girou, il convient d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire qui se porte candidat à ladite élection :

Intervention de Monsieur Bruno MOUYON

N'est-il pas important que les membres positionnés soient également membre de la commission thématique GEMAPI ?

Réponse de Monsieur Christian PORTET

Cela serait en effet souhaitable

Après débat et après un premier vote pour départager les candidats dans l'objectif de garantir une bonne représentation territoriale les candidats sont :

Candidats titulaires :

1^{er} membre : Monsieur HEBRARD Gilbert

2^{ème} membre : Monsieur De la PANOUSE Geoffroy

Candidats suppléants :

1^{er} membre : Madame MIR Virginie

2^{ème} membre : Madame TOUZELET Michèle

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'étant constatée, le conseil communautaire, procède à l'élection des deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Chaque représentant est élu au scrutin majoritaire à trois tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. L'élection se déroule à bulletin secret au moyen d'un boîtier électronique de vote.

Election des candidats titulaires

	Titulaires	N'ont pas pris part au vote	Nombre de votant	Suffrages exprimés pour	Suffrages exprimés contre	Votes blancs	Majorité absolue	Nombre de voix obtenue
1	HEBRARD Gilbert	1	80	63	14	3	39	63
2	De La PANOUSE Geoffroy	1	80	64	12	4	39	64

Election des candidats suppléants

	Suppléants	N'ont pas pris part au vote	Nombre de votant	Suffrages exprimés pour	Suffrages exprimés contre	Votes blancs	Majorité absolue	Nombre de voix obtenue
1	MIR Virginie	1	80	65	9	6	38	65
2	TOUZELET Michèle	3	78	55	17	6	37	55

LE CONSEIL,

Proclame les candidats suivants élu(e)s au Syndicat Bassin Hers Girou

	Titulaire	Suppléant
1er	HEBRARD Gilbert	MIR Virginie
2ème	De La PANOUSE Geoffroy	TOUZELET Michèle

- **INSTALLE** lesdits conseillers communautaires élus en qualité de délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein du Syndicat du Bassin Hers Girou dans l'ordre du tableau tel que susvisé
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

10. Désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Hers-Mort-Girou – DL2020_107

L'élaboration du SAGE Hers-Mort-Girou est assurée par une commission locale de l'eau (CLE) composée de représentants des collectivités territoriales, des organismes socioéconomiques et des services de l'Etat et ses établissements publics.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de procéder à la désignation d'un délégué à la CLE.

Après appel à candidature, Monsieur **Jean-Jacques RAMADE** se porte candidat

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposer de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré DECIDE avec 67 voix pour, 7 vote contre, 3 abstentions et 4 élus n'ont pas pris part au vote,

- De **DESIGNER**, Monsieur RAMADE Jean-Jacques pour siéger au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Hers-Mort-GIROU au nom de la communauté de communes des Terres du Lauragais,
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité

11. Désignation des membres pour le Syndicat du Bassin Grand Hers– DL2020_108

Monsieur le président rappelle aux membres du conseil communautaire l'adhésion de Terres du Lauragais à trois syndicats dont le Syndicat du Bassin Grand Hers (SBGH) pour l'exercice de la compétence obligatoire GEMAPI.

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire, que les membres doivent être désignés au scrutin secret à la majorité absolue, selon les dispositions de l'article 5211-7 du Code général des collectivités territoriales.

La communauté de communes des terres du Lauragais doit donc désigner 2 délégués titulaires et 2 suppléants pour le syndicat du bassin du Grand Hers

Monsieur le Président demande au conseil communautaire qui se porte candidat à ladite élection :

Candidats titulaires :

1^{er} membre : Monsieur FERRE Laurent

2^{ème} membre : Monsieur GUIBERT François

Candidats suppléants :

1^{er} membre : Madame PERA Annie

2^{ème} membre : Madame PASSOT Anne-Marie

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'étant constatée, le conseil communautaire, procède à l'élection des deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Chaque représentant est élu au scrutin majoritaire à trois tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. L'élection se déroule à bulletin secret au moyen d'un boîtier électronique de vote.

Election des candidats titulaires

	Titulaires	N'ont pas pris part au vote	Nombre de votant	Suffrages exprimés pour	Suffrages exprimés contre	Votes blancs	Majorité absolue	Nombre de voix obtenue
1	FERRE Laurent	9	72	69	3	0	37	69
2	GUIBERT François	5	76	71	3	2	38	71

Election des candidats suppléants

	Suppléants	N'ont pas pris part au vote	Nombre de votant	Suffrages exprimés pour	Suffrages exprimés contre	Votes blancs	Majorité absolue	Nombre de voix obtenue
1	PERA Annie	6	75	70	3	2	37	70
2	PASSOT Anne-Marie	7	74	67	3	4	36	67

LE CONSEIL,

Proclame les candidats suivants élu(e)s au Syndicat Bassin Hers Girou

	Titulaire	Suppléant
1 ^{er}	FERRE Laurent	PERA Annie
2 ^{ème}	GUIBERT François	PASSOT Anne-Marie

- **INSTALLE** lesdits conseillers communautaires élus en qualité de délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein du Syndicat du Bassin Grand Hers dans l'ordre du tableau tel que susvisé

- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

12. Désignation des membres au SYMAR Val d'Ariège – DL2020_109

Le Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières du Val d'Ariège (SYMAR-Val d'Ariège) est le Syndicat de bassin versant de la rivière Ariège.

Le Syndicat est en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI).

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire, que les membres doivent être désignés au scrutin secret à la majorité absolue, selon les dispositions de l'article 5211-7 du Code général des collectivités territoriales.

Comme indiqué dans les statuts, il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger au sein du SYMAR Val d'Ariège.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire qui se porte candidat à ladite élection :

Candidats titulaires :

1^{er} membre : Monsieur MAZAS Christian

2^{ème} membre : Monsieur CROUZIL Jérôme

Candidats suppléants :

1^{er} membre : Monsieur ROQUES Gérard

2^{ème} membre : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'étant constatée, le conseil communautaire, procède à l'élection des deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Chaque représentant est élu au scrutin majoritaire à trois tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est

déclaré élu. L'élection se déroule à bulletin secret au moyen d'un boîtier électronique de vote.

Election des candidats titulaires

	Titulaires	N'ont pas pris part au vote	Nombre de votant	Suffrages exprimés pour	Suffrages exprimés contre	Votes blancs	Majorité absolue	Nombre de voix obtenue
1	MAZAS Christian	25	56	45	6	5	26	45
2	CROUZIL Jérôme	6	75	67	4	4	36	67

Election des candidats suppléants

	Suppléants	N'ont pas pris part au vote	Nombre de votant	Suffrages exprimés pour	Suffrages exprimés contre	Votes blancs	Majorité absolue	Nombre de voix obtenue
1	ROQUES Gérard	5	72	65	2	5	34	65
2	BOMBAIL Jean-Pierre	13	68	61	3	4	33	61

LE CONSEIL,

Proclame les candidats suivants élu(e)s au Syndicat Bassin Hers Girou

	Titulaire	Suppléant
1 ^{er}	MAZAS Christian	ROQUES Gérard
2 ^{ème}	CROUZIL Jérôme	BOMBAIL Jean-Pierre

- **INSTALLE** lesdits conseillers communautaires élus en qualité de délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein du SYMAR Val d'Ariège dans l'ordre du tableau tel que susvisé

- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

13. Election des délégués au SIPOM de Revel – DL2020_110

En application des articles L2122.10, L2121.33 et L 5211.6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire procède à l'élection des délégués titulaires pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévues par les dispositions du présent code et des textes régissant les organismes.

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire, que les membres doivent être désignés au scrutin secret à la majorité absolue, selon les dispositions de l'article 5211-7 du Code général des collectivités territoriales.

Vu les statuts du syndicat intercommunal pour les ordures ménagères (SIPOM), il convient d'élire 27 délégués titulaires et 27 délégués suppléants.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire qui se porte candidat à ladite élection :

Candidats titulaires :

- 1^{er} membre : Monsieur SOUAL Jean-Pierre
- 2^{ème} membre : Monsieur FOURNIER Damien
- 3^{ème} membre : Madame LAURENT Anne
- 4^{ème} membre : Monsieur MENGAUD Marc
- 5^{ème} membre : Madame AGAR Nathalie
- 6^{ème} membre : Madame FABRE Danielle
- 7^{ème} membre : Monsieur GELIS Guillaume
- 8^{ème} membre : Monsieur DERAMOND Sébastien
- 9^{ème} membre : Monsieur BERSEILLE Pascal
- 10^{ème} membre : Madame REUSSER Isabelle
- 11^{ème} membre : Monsieur ROUGIER Thierry
- 12^{ème} membre : Madame BOUSCATEL Camille
- 13^{ème} membre : Monsieur RIBAUT Jean-Paul
- 14^{ème} membre : Monsieur PECH Robert-André
- 15^{ème} membre : Monsieur SERRE Benoît
- 16^{ème} membre : Monsieur CASTAGNE Didier
- 17^{ème} membre : Monsieur PUJOL Francis
- 18^{ème} membre : Madame PETIT Evelyne
- 19^{ème} membre : Monsieur CREPY Fabrice
- 20^{ème} membre : Madame DAYMIER Marie-Gabrielle
- 21^{ème} membre : Monsieur BENNES Richard
- 22^{ème} membre : Monsieur MARTORELL Didier
- 23^{ème} membre : Monsieur BOURGAREL Roger
- 24^{ème} membre : Madame AUTHA Sandrine
- 25^{ème} membre : Monsieur ANDRIEU Serge
- 26^{ème} membre : Monsieur CAZELLES Jean-Pierre
- 27^{ème} membre : Madame VIVIES Sylvie

Candidats suppléants :

- 1^{er} membre : Monsieur PRADELLES Vincent
- 2^{ème} membre : Madame LEROUX Sophie
- 3^{ème} membre : Monsieur MERLIO Gwenaël
- 4^{ème} membre : Madame FAGET Odette
- 5^{ème} membre : Madame TERRAT Emmanuelle
- 6^{ème} membre : Monsieur PADIE Yannick
- 7^{ème} membre : Monsieur MOULIN Dominique
- 8^{ème} membre : Monsieur De VILLELE Philippe
- 9^{ème} membre : Madame BAHURET Gisèle
- 10^{ème} membre : Monsieur SAURET Jérôme
- 11^{ème} membre : Monsieur SICARD Didier
- 12^{ème} membre : Monsieur CAMINADE Roger
- 13^{ème} membre : Madame METCHE Marie-Josée
- 14^{ème} membre : Madame MARTINEZ Christine
- 15^{ème} membre : Monsieur POUX Emmanuel
- 16^{ème} membre : Monsieur MISSEY Jean-Paul
- 17^{ème} membre : Monsieur FIGNES Jean-Paul
- 18^{ème} membre : Monsieur PELISSE Daniel
- 19^{ème} membre : Madame BONNEFOY Magali
- 20^{ème} membre : Monsieur CALMEIN François
- 21^{ème} membre : Monsieur CORDIEZ Serge
- 22^{ème} membre : Monsieur VIGNA Lionel
- 23^{ème} membre : Madame LEBRETON Delphine
- 24^{ème} membre : Monsieur THOMAS Moran
- 25^{ème} membre : Monsieur CODECCO Serge
- 26^{ème} membre : Monsieur DISS Laurent
- 27^{ème} membre : Monsieur TIRARD-COLLET Nicolas

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'étant constatée, le conseil communautaire, procède à l'élection des vingt-sept délégués titulaires et vingt-sept délégués suppléants.

Chaque représentant est élu au scrutin majoritaire à trois tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. L'élection se déroule à bulletin secret au moyen d'un boîtier électronique de vote.

	Titulaires	N'ont pas pris part au vote	Nombre de votant	Suffrages exprimés pour	Suffrages exprimés contre	Votes blancs	Majorité absolue	Nombre de voix obtenue
1	SOUAL Jean-Pierre	2	79	72	2	5	38	72
2	FOURNIER Damien	6	75	67	2	6	35	67
3	LAURENT Anne	0	81	71	3	7	38	71
4	MENGAUD Marc	1	80	63	11	6	38	63
5	AGAR Nathalie	5	76	66	2	8	35	66
6	FABRE Danielle	5	76	62	3	11	33	62
7	GELIS Guillaume	0	81	69	3	9	37	69
8	DERAMOND Sébastien	7	74	61	3	10	33	61
9	BERSEILLE Pascal	6	75	64	3	8	34	64
10	REUSSER Isabelle	4	77	60	8	9	35	60
11	ROUGIER Thierry	2	79	66	3	10	35	66
12	BOUSCATEL Camille	4	77	65	3	9	35	65
13	RIBAULT Jean-Paul	4	77	64	4	9	35	64
14	PECH Robert-André	5	76	60	3	13	32	60
15	SERRE Benoît	5	76	60	3	13	32	60
16	CASTAGNE Didier	3	78	65	3	10	35	65
17	PUJOL Francis	4	77	62	5	10	34	61
18	PETIT Evelyne	3	78	64	3	11	34	64
19	CREPY Fabrice	2	79	64	4	11	35	64
20	DAYMIER Marie-Gabrielle	4	77	59	7	11	34	59
21	BENNES Richard	6	75	61	3	11	33	61
22	MARTORELL Didier	4	77	61	3	13	33	61
23	BOURGAREL Roger	4	77	66	2	9	35	66
24	AUTHA Sandrine	2	79	66	2	11	35	66
25	ANDRIEU Serge	2	79	63	5	11	35	63

26	CAZELLES Jean- Pierre	3	78	64	1	13	33	64
27	Sylvie VIVIES	4	77	63	2	12	33	63

Election des candidats suppléants

	Suppléants	N'ont pas pris part au vote	Nombre de votant	Suffrages exprimés pour	Suffrages exprimés contre	Votes blancs	Majorité absolue	Nombre de voix obtenue
1	PRADELLES Vincent	9	72	58	3	11	31	58
2	LEROUX Sophie	6	75	61	2	12	32	61
3	MERLIO Gwenaël	5	76	61	1	14	32	61
4	FAGET Odette	1	80	65	1	14	34	65
5	TERRAT Emmanuelle	2	79	64	1	14	33	64
6	PADIE Yannick	6	75	63	1	11	33	63
7	MOULIN Dominique	5	76	63	0	13	32	63
8	DE VILLELE Philippe	7	74	59	4	11	32	59
9	BAHURET Gisèle	4	77	63	1	13	33	63
10	SAURET Jérôme	6	75	59	2	14	31	59
11	SICARD Didier	5	76	63	2	11	33	63
12	CAMINADE Roger	9	72	59	3	10	32	59
13	METCHE Marie-Josée	11	70	57	2	11	30	57
14	MARTINEZ Christine	6	75	61	0	14	31	61
15	POUX Emmanuel	4	77	64	1	12	33	64
16	MISSEY Jean-Paul	4	77	62	1	14	32	62
17	FIGNES Jean-Paul	2	79	64	2	13	34	64
18	PELISSE Daniel	6	75	61	0	14	31	61
19	BONNEFOY Magalie	8	73	62	0	11	32	62
20	CALMEIN	9	72	55	6	11	31	55

	François							
21	CORDIEZ Serge	6	75	59	4	12	32	59
22	VIGNA Lionel	7	74	62	0	12	32	62
23	LEBRETON Delphine	11	70	55	2	13	29	55
24	THOMAS Moran	8	73	58	2	13	31	58
25	CODECCO Serge	6	75	59	2	14	31	59
26	DISS Laurent	9	72	57	1	14	30	57
27	TIRARD- COLLET Nicolas	7	74	61	0	13	31	61

LE CONSEIL,

Proclame les candidats suivants élu(e)s au SIPOM de Revel

	Titulaire	Suppléant
1	SOUAL Jean-Pierre	PRADELLES Vincent
2	FOURNIER Damien	LEROUX Sophie
3	LAURENT Anne	MERLIO Gwenaël
4	MENGAUD Marc	FAGET Odette
5	AGAR Nathalie	TERRAT Emmanuelle
6	FABRE Danielle	PADIE Yannick
7	GELIS Guillaume	MOULIN Dominique
8	DERAMOND Sébastien	DE VILLELE Philippe
9	BERSEILLE Pascal	BAHURET Gisèle
10	REUSSER Isabelle	SAURET Jérôme
11	ROUGIER Thierry	SICARD Didier
12	BOUSCATEL Camille	CAMINADE Roger
13	RIBAULT Jean-Paul	METCHE Marie-Josée
14	PECH Robert-André	MARTINEZ Christine
15	SERRE Benoît	POUX Emmanuel
16	CASTAGNE Didier	MISSEY Jean-Paul
17	PUJOL Francis	FIGNES Jean-Paul
18	PETIT Evelyne	PELISSE Daniel
19	CREPY Fabrice	BONNEFOY Magalie
20	DAYMIER Marie-Gabrielle	CALMEIN François
21	BENNES Richard	CORDIEZ Serge
22	MARTORELL Didier	VIGNA Lionel
23	BOURGAREL Roger	LEBRETON Delphine
24	AUTHA Sandrine	THOMAS Moran
25	ANDRIEU Serge	CODECCO Serge

26	CAZELLES Jean-Pierre	DISS Laurent
27	Sylvie VIVIES	TIRARD-COLLET Nicolas

- **INSTALLE** lesdits conseillers communautaires élus en qualité de délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein du SIPOM dans l'ordre du tableau tel que susvisé
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

14. Election des membres au Syndicat Mixte pour la Réhabilitation de l'Ancienne Décharge de Drémil Lafage – DL2020_111

En application des articles L2122.10, L2121.33 et L 5211.6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire procède à l'élection des délégués titulaires pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévues par les dispositions du présent code et des textes régissant les organismes.

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire, que les membres doivent être désignés au scrutin secret à la majorité absolue, selon les dispositions de l'article 5211-7 du Code général des collectivités territoriales.

L'ancienne décharge de Montauriol se situe au sud de la commune de Drémil-Lafage. Ce site est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) qui est aujourd'hui fermé. Il est géré par le SMRAD qui regroupe l'ensemble des communes qui y ont envoyées des déchets ménagers entre 1977 et 1993.

A l'issue des travaux de réhabilitation qui ont pris fin en mars 1999, l'activité principale du syndicat se limite à la gestion et le suivi trentenaire post-exploitation du site fixé par arrêté préfectoral, conformément à l'article 51 de l'arrêté ministériel du 09/09/1997. Périmètre statutaire : Conformément à la réglementation, toutes les communes qui ont utilisé la décharge pour l'enfouissement de leurs déchets ménagers demeurent responsables et solidaires dans la gestion de la réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil-Lafage

Vu les statuts du SMRAD, il est composé de 31 communes qui adhèrent à titre individuel et de deux communautés de communes qui regroupent 9 communes supplémentaires, soit 40 communes.

Chaque Collectivité est représentée par un ou deux délégués en fonction de la population démographique.

L'assemblée du Syndicat mixte compte 44 délégués titulaires.

Il appartient au conseil communautaire de procéder à l'élection de 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants supplémentaires.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire qui se porte candidat à ladite élection :

Candidats titulaires :

- 1^{er} membre : Madame BONNET Gisèle
 2^{ème} membre : Madame REUSSER Isabelle
 3^{ème} membre : Monsieur MARTORELL Didier
 4^{ème} membre : Monsieur RIBAUT Jean-Paul
 5^{ème} membre : Monsieur AVERSENG Pierre
 6^{ème} membre : Madame PETIT Evelyne
 7^{ème} membre : Monsieur CREPY Fabrice
 8^{ème} membre : Madame VIVIES Sylvie

Candidats suppléants :

- 1^{er} membre : Monsieur BERNARD Pierre-Jean
 2^{ème} membre : Madame TOUZELET Michèle
 3^{ème} membre : Monsieur VIGNA Lionel
 4^{ème} membre : Madame CESSÉS Evelyne
 5^{ème} membre : Monsieur SICARD Didier
 6^{ème} membre : Monsieur PELISSE Daniel
 7^{ème} membre : Madame CAZAUX Emilie
 8^{ème} membre : Monsieur TIRARD-COLLET Nicolas

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'étant constatée, le conseil communautaire, procède à l'élection des huit délégués titulaires et huit délégués suppléants.

Chaque représentant est élu au scrutin majoritaire à trois tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. L'élection se déroule à bulletin secret au moyen d'un boîtier électronique de vote.

Election des candidats titulaires

	Titulaires	N'on t pas pris part au vote	Nombre de votant	Suffrage s exprimé s pour	Suffrag es exprimé s contre	Votes blancs	Majorit é absolue	Nomb re de voix obten ue
1	BONNET Gisèle	8	73	62	0	11	32	62
2	REUSSER Isabelle	10	71	53	6	12	30	53
3	MARTORELL Didier	8	73	58	4	11	32	58

4	Jean Paul RIBAUT	6	75	63	1	11	33	63
5	Pierre AVERSENG	6	75	61	3	11	33	61
6	Evelyne PETIT	6	75	59	4	12	32	59
7	Fabrice CREPY	8	73	57	7	9	33	57
8	Sylvie VIVIES	8	73	58	4	11	32	58

e

ction des candidats suppléants

	Suppléants	N'ont pas pris part au vote	Nombre de votant	Suffrages exprimés pour	Suffrages exprimés contre	Votes blancs	Majorité absolue	Nombre de voix obtenue
1	Pierre-Jean BERNARD	7	74	62	0	12	32	62
2	Michèle TOUZELET	4	77	54	12	11	34	54
3	VIGNA Lionel	8	73	61	2	10	32	61
4	Evelyne CESSSES	8	73	57	5	11	32	57
5	Didier SICARD	8	73	59	2	12	31	59
6	Daniel PELISSE	6	75	58	4	13	32	58
7	Emilie CAZAUX	7	74	57	7	10	33	57
8	Nicolas TIRARD-COLLET	5	76	61	3	12	33	61

LE CONSEIL,

Proclame les candidats suivants élu(e)s au Syndicat Mixte pour la Réhabilitation de l'Ancienne Décharge de Drémil Lafage

	Titulaire	Suppléant
1	BONNET Gisèle	Pierre-Jean BERNARD
2	REUSSER Isabelle	Michèle TOUZELET
3	MARTORELL Didier	VIGNA Lionel
4	Jean Paul RIBAUT	Evelyne CESSSES
5	Pierre AVERSENG	Didier SICARD
6	Evelyne PETIT	Daniel PELISSE
7	Fabrice CREPY	Emilie CAZAUX

- **INSTALLE** lesdits conseillers communautaires élus en qualité de délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein du Syndicat Mixte pour la Réhabilitation de l'Ancienne Décharge de Drémil Lafage dans l'ordre du tableau tel que susvisé
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

15. Désignation des délégués au Syndicat Mixte ouvert Haute-Garonne Numérique - DL2020_112

En application des articles L2122.10, L2121.33 et L 5211.6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire procède à l'élection des délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévues par les dispositions du présent code et des textes régissant les organismes.

La communauté de communes des Terres du Lauragais doit être représentée au sein du Syndicat mixte ouvert Haute-Garonne numérique, conformément à ses statuts par un délégué intercommunal titulaire, par un délégué intercommunal titulaire supplémentaire par tranche de 15 000 habitants et par un délégué suppléant. La population retenue est la population municipale dûment authentifiée par le plus récent décret.

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte Ouvert et compte tenu de la population municipale de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais, il convient de désigner trois délégués titulaires et un délégué suppléant, pour assister aux réunions de ce syndicat et y représenter la communauté de communes des Terres du Lauragais.

Pour l'élection des délégués dans les syndicats mixtes « ouverts » il y a lieu de se référer exclusivement aux dispositions statutaires en la matière de cette catégorie de groupement.

Monsieur le président rappelle à l'assemblée que conformément aux dispositions des statuts du Syndicat mixte ouvert Haute-Garonne numérique, les délégués de la communauté de communes des Terres du Lauragais doivent être élus par le conseil communautaire, parmi ses membres. Après appel de candidature, le président de séance établit la liste des candidats déclarés, titulaires et suppléants et la porte à la connaissance de l'assemblée.

Conformément à ces dispositions, Monsieur le Président fait un appel à candidatures et après débat, établit la liste des candidats déclarés :

- *En tant que délégués titulaires, MARCHAND Thierry, ARHAINX Jean, DIEMUNSCH Jean-Luc*
- *En tant que délégués suppléant : DUMAS-PILHOU Bertrand*

En application de l'article précité et dans la mesure où le nombre total de candidats déclarés, titulaires et suppléants, est égal au nombre total de sièges à pourvoir, il y a lieu de mettre au vote la liste des candidats.

Le Conseil de Communauté,

Où l'expose de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré DECIDE avec 68 voix pour, 11 abstentions et 2 élus n'ont pas pris part au vote,

- De **DESIGNER**, Messieurs **MARCHAND Thierry, ARHAINX Jean, DIEMUNSCH Jean-Luc** sont élus délégués titulaires et Monsieur **DUMAS-PILHOU Bertrand** est élu délégué suppléant au Syndicat mixte ouvert Haute-Garonne Numérique,

- **D'INSTALLER** lesdits conseillers communautaires élus en qualité de délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein du Syndicat mixte ouvert Haute-Garonne numérique dans l'ordre du tableau tel que susvisé,

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

16. Election des représentants au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne – DL2020_113

RÉSEAU₃₁ accompagne le développement local, perpétue et développe les actions de proximité dans les domaines du cycle de l'eau en s'appuyant sur des moyens d'expertise et d'intervention renforcés. Le RESEAU 31 compte 243 adhérents : 228 communes, 14 groupements de communes et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Ce fonctionnement lui permet de prendre en compte les réalités locales, en partant des besoins exprimés par les élus au service des citoyens.

Réseau₃₁ est un Syndicat Mixte qui regroupe :

- Le département de Haute-Garonne
- 250 collectivités de Haute-Garonne
- 30 intercommunalités (syndicats, communautés de commune, communautés d'agglomération)

Cette mise en commun de moyens se devait également de mieux répondre aux impératifs de proximité : les collectivités de Réseau₃₁ sont réparties géographiquement au sein de 15 Commissions Territoriales. Ce fonctionnement permet à Réseau₃₁ de prendre en compte les réalités locales, en partant des besoins exprimés par les élus au service des citoyens.

La Communauté de Communes des Terres du Lauragais est désormais représentée par 10 représentants chargés de siéger à l'assemblée délibérante du SMEA₃₁ et répartis comme suit :

- 5 représentants en commission territoriale n°9
- 5 représentants en commission territoriale n°11

Cette désignation doit être opérée à la majorité absolue, au scrutin secret sauf si l'unanimité des membres décide de procéder au vote à scrutin public.

Chaque représentant ne peut être désigné que sur une seule commission territoriale.
Outre ces règles de représentation il est rappelé qu'au sein des instances délibérantes du SMEA₃₁ les voix des représentants sont pondérées par le nombre de compétences transférées par leur collectivité d'appartenance.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de désigner, 5 représentants en commission territoriale n°9 et 5 représentants en commission territoriale n°11 afin de représenter la collectivité au sein des instances délibérantes du SMEA₃₁.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire qui se porte candidat à ladite élection :

Conformément à ces dispositions, Monsieur le Président fait un appel à candidatures et après débat, établit la liste des candidats déclarés :

Candidats Commission territoriale N°9 :

- 1^{er} membre : Monsieur CAZELLES Jean-Pierre
- 2^{ème} membre : Monsieur CRUZEL Jean-Claude
- 3^{ème} membre : Monsieur FERLICOT Laurent
- 4^{ème} membre : Monsieur HEBRARD Gilbert
- 5^{ème} membre : Monsieur IZARD Christian

Candidats Commission territoriale N°11 :

- 1^{er} membre : Monsieur GUERRA Olivier
- 2^{ème} membre : Madame PEIRO Marielle
- 3^{ème} membre : Monsieur ROQUES Gérard
- 4^{ème} membre : Monsieur KONDRYSZYN Serge
- 5^{ème} membre : Monsieur PORTET Christian

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'étant constatée, le conseil communautaire, procède à l'élection des cinq délégués à la Commission Territoriale N°9 et cinq délégués à la Commission Territoriale N°11.

Chaque représentant est élu au scrutin majoritaire à trois tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. L'élection se déroule à bulletin secret au moyen d'un boîtier électronique de vote.

Election à la Commission Territoriale N°9 :

	Candidats	Nombre de	Suffrages exprimés	Suffrages exprimés	Votes blancs	Majorité absolue	Nombre de voix

		votant	pour	contre			obtenue
1	CAZELLES Jean-Pierre	80	43	13	24	29	43
2	CRUZEL Jean-Claude	77	37	14	26	26	37
3	FERLICOT Laurent	77	31	12	34	22	31
4	HEBRARD Gilbert	76	49	14	13	32	49
5	IZARD Christian	79	40	6	33	24	40

Election à la Commission Territoriale N°11 :

	Candidats	Nombre de votant	Suffrages exprimés pour	Suffrages exprimés contre	Votes blancs	Majorité absolue	Nombre de voix obtenue
1	GUERRA Olivier	78	48	22	8	36	48
2	PEIRO Marielle	78	68	5	5	37	68
3	ROQUES Gérard	76	64	6	6	36	64
4	KONDRYSZYN Serge	74	63	6	5	35	63
5	PORTET Christian	75	64	7	4	36	64

LE CONSEIL,

Proclame les candidats suivants élu(e)s au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne

	Commission Territoriale N°9	Commission Territoriale N°11
1 ^{er}	CAZELLES Jean-Pierre	GUERRA Olivier
2 ^{ème}	CRUZEL Jean-Claude	PEIRO Marielle
3 ^{ème}	FERLICOT Laurent	ROQUES Gérard
4 ^{ème}	HEBRARD Gilbert	KONDRYSZYN Serge
5 ^{ème}	IZARD Christian	PORTET Christian

- **INSTALLE** lesdits conseillers communautaires élus en qualité de délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne dans l'ordre du tableau tel que susvisé.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Départ de Madame GRAFEUILLE-ROUDET, Monsieur RIAL, Monsieur ROUQUAYROL, Monsieur MORICHON et Monsieur BARRAU (Suppléant de Monsieur MILLES)

17. Désignation des représentant au Syndicat Public de l'Eau Hers Ariège – DL2020_114

Monsieur le Président rappelle la délibération DL2017-282 par laquelle la communauté de communes a délibéré en faveur de la prise de compétence eau au 1er janvier 2018.

Le Syndicat exerce en lieu et place des collectivités adhérentes les compétences suivantes dans le domaine de l'Eau Potable :

- Production d'eau potable,
- Transport et stockage d'eau potable,
- Distribution d'eau potable.

Le syndicat est habilité à réaliser toutes les prestations de services au profit des communes membres, des communes extérieures à son périmètre, de toutes autres collectivités et établissements publics ainsi qu'au profit de personnes privées (particuliers ou personnes morales), sous réserve que ces prestations soient accessoires à ses missions statutaires.

Le syndicat est habilité à fournir de l'eau potable à des collectivités territoriales ou à des tiers membres du syndicat.

La communauté de communes des Terres du Lauragais sera représentée au sein du comité syndical du SPEHA par un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposaient, avant la substitution, les communes précitées, conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts de ce groupement, soit 17 délégués titulaires et 17 suppléants.

Conformément à ces dispositions, Monsieur le Président fait un appel à candidatures et après débat, établit la liste des candidats déclarés :

Monsieur le Président demande au conseil communautaire qui se porte candidat à ladite élection :

Candidats titulaires :

- 1^{er} membre : Madame DALE Danielle
- 2^{ème} membre : Madame GIUGLARDO-ANTONY Gisèle
- 3^{ème} membre : Madame PEIRO Marielle
- 4^{ème} membre : Monsieur LLANAS Dominique
- 5^{ème} membre : Madame TATAREAU Delphine
- 6^{ème} membre : Monsieur LAFON Claude
- 7^{ème} membre : Monsieur KONDRYSZYN Serge
- 8^{ème} membre : Monsieur METIFEU Marc
- 9^{ème} membre : Monsieur LANDET Jean-Claude
- 10^{ème} membre : Monsieur ANDRIEU Christian
- 11^{ème} membre : Madame BEAUMONT Laurette
- 12^{ème} membre : Monsieur MEROU Olivier
- 13^{ème} membre : Monsieur PALLEJA Patrick
- 14^{ème} membre : Madame ROUGE Nadine
- 15^{ème} membre : Monsieur GALAUP Éric
- 16^{ème} membre : Monsieur JUSTAUT Sylvain
- 17^{ème} membre : Madame ROS-NONO Francette

Candidats suppléants :

- 1^{er} membre : Monsieur GUAGNO Antoine
- 2^{ème} membre : Madame VAISSE-LAMOTHE Lucie
- 3^{ème} membre : Monsieur ALLASSET Jean-Luc
- 4^{ème} membre : Monsieur DU PERIER Françoise
- 5^{ème} membre : Monsieur ESPITALIER Christian
- 6^{ème} membre : Madame NAUTRE Eva
- 7^{ème} membre : Monsieur WASSER Jean-Pierre
- 8^{ème} membre : Madame PAULY Pascale
- 9^{ème} membre : Monsieur BARTHES Serge
- 10^{ème} membre : Monsieur CASENAVE Daniel
- 11^{ème} membre : Monsieur BEAUVILLAIN Patrice
- 12^{ème} membre : Madame CANEVESE REILLES Coralie
- 13^{ème} membre : Madame LACHEROY Muriel
- 14^{ème} membre : Madame BERDEIL Nadège
- 15^{ème} membre : Madame SOULOUMIAC Nathalie
- 16^{ème} membre : Monsieur NAUDINAT Frédéric
- 17^{ème} membre : Madame MERCADAL Elodie

Intervention de Monsieur Bertrand DUMAS PILHOU

Je souhaite dénoncer la candidature de Monsieur LANDET, opposition du conseil municipal de la commune de Saint-Léon, qui n'a pas été désigné pour le SPEHA par le conseil municipal de la commune de Saint-Léon, mais par la commune de Seyre. Nous avons signé aujourd'hui, la charte de l'élue local, je me retourne vers le représentant unique de la commune de Seyre, pour qu'il m'explique dans cette décision où est l'intérêt général ?

Réponse de Monsieur Michel TOUJA

Je n'ai pas à justifier une décision prise à l'unanimité, par le conseil municipal de Seyre

Intervention de Monsieur Christian PORTET

Par rapport à l'interrogation de Monsieur Bertrand DUMAS PILHOU, j'ajouterai à la réponse du Maire de Seyre, que le conseil municipal de Seyre est souverain dans ces décisions. Je respecte cette décision. Nous nous étions entretenus avec Madame Le Maire et Monsieur DUMAS PILHOU en amont de cette réunion, et je vous confirme que légalement, la candidature de Monsieur Jean-Claude LANDET est valable par rapport à la proposition qu'en a fait la commune de Seyre à l'unanimité du conseil municipal.

Intervention de Madame Françoise CASES

Je tiens juste à préciser qu'il n'a pas été remis en cause, la légalité de cette candidature, mais plus sa légitimité. Nous ne remettons pas en cause la souveraineté de Seyre.

Intervention de Monsieur Christian PORTET

Que vous ayez choisi de ne pas désigner Monsieur Jean-Claude LANDET est votre droit absolu, mais nous ne pouvons pas rentrer non plus dans des querelles liées aux élections

municipales de la commune de Saint-Léon. Cela a également été le cas dans d'autres communes. Nous ne rentrerons pas dans ce débat, la décision du Maire de Seyre lui appartient et nous n'avons pas à discuter qu'en à la légitimité, chacun jugera.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'étant constatée, le conseil communautaire, procède à l'élection des dix-sept délégués titulaires et dix-sept délégués suppléants.

En application des articles L2122.10, L2121.33 et L 5211.6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire procède à l'élection des délégués titulaires pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévues par les dispositions du présent code et des textes régissant les organismes.

Chaque représentant est élu au scrutin majoritaire à trois tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. L'élection se déroule à bulletin secret au moyen d'un boîtier électronique de vote.

Election des titulaires :

	Candidats	N'ont pas pris part au vote	Nombre de votant	Suffrages exprimés pour	Suffrages exprimés contre	Votes blancs	Majorité absolue	Nombre de voix obtenue
1	DALE Daniel	0	75	65	4	6	35	65
2	GIUGLARDO-ANTONY Gisèle	1	74	64	2	8	34	64
3	PEIRO Marielle	4	71	62	2	7	33	62
4	LLANAS Dominique	1	74	62	4	8	34	62
5	TATAREAU Delphine	2	73	62	3	8	33	62
6	LAFON Claude	1	74	57	6	11	32	57
7	KONDRYSZYN Serge	2	73	62	3	8	33	62
8	METIFEU Marc	1	74	55	7	12	32	55
9	LANDET Jean-Claude	0	75	34	31	10	33	34
10	ANDRIEU Christian	3	72	36	27	9	32	36

11	BEAUMONT Laurette	4	71	60	4	7	33	60
12	MEROU Olivier	1	74	61	6	7	34	61
13	PALLEJA Patrick	2	73	60	6	7	34	60
14	ROUGE Nadine	3	72	58	10	4	35	58
15	GALAUP Éric	2	73	61	4	8	33	61
16	JUSTAUT Sylvain	4	71	61	4	6	33	61
17	ROS-NONO Francette	2	73	61	5	7	34	61

Présen-
tation
de 2

autres candidats pour les communes de Seyre et Saint Léon

Michel TOUJA et Marie DUBAC

9	Michel TOUJA	72	57	5	10	57
10	Marie DUBAC	70	39	19	12	39

Lors de la séance, la comptabilisation des votes blancs dans les suffrages exprimés a induit en erreur le résultat du vote et engendré la candidature de deux autres candidats

Proposition de ces mêmes candidats qui n'ont pas été élus au premier tour (n'ont pas obtenus la majorité)

9	Jean Claude LANDET	74	29	34	11	29
10	Christian ANDRIEUX	75	30	28	17	30

Après la séance, et après vérifications auprès du contrôle de légalité, le mail suivant a été envoyé aux conseillers

Le 17/07/2020 à 17:27. Bénédicte COTTAVE-CLAUDET a écrit :

Mesdames, messieurs,

Nous devons vous informer d'une erreur d'appréciation du scrutin pour le SPEHA (titulaires)

Après vérification avec le service du contrôle de légalité de la préfecture, les votes blancs n'entrent pas en compte dans le calcul du nombre de suffrages exprimés. Ce qui a son importance au regard du résultat final pour les désignations effectuées.

[Pour le SPEHA rappel des votes et du résultat dès le premier tour pour les titulaires](#)

	Titulaire	Nombre de votant	Pour	Contre	Blancs	Majorité absolue	Nombre de voix obtenue	Nombre de voix obtenue	Pourcentage de voix obtenue/suffrages exprimés
1	Danielle	75	65	4	6	69	35	65	94,20

	DAL								
2	GUIGLARDO ANTINY Gisèle	74	64	2	8	66	34	64	96,97
3	Marielle PEIRO	71	62	2	7	64	33	62	96,88
4	Dominique LLANAS	74	62	4	8	66	34	62	93,94
5	Delphine TATARREAU	73	62	3	8	65	33	62	95,38
6	Claude LAFON	74	57	6	11	63	31,5	57	90,48
7	Serge KONDRYSZI N	73	62	3	8	65	33	62	95,38
8	Marc METIFEU	74	55	7	12	62	32	55	88,71
9	Jean Claude LANDET	75	34	31	10	65	33	34	52,31
10	Christian ANDRIEUX	72	36	27	9	63	32	36	57,14
11	Laurette BEAUMONT	71	60	4	7	64	33	60	93,75
12	Olivier MEROU	74	61	6	7	67	34	61	91,04
13	Patrick PALLEJA	73	60	6	7	66	34	60	90,91
14	Nadine ROUGE	72	58	10	4	68	35	58	85,29
15	Eric GALAUP	73	61	4	8	65	33	61	93,85
16	Sylvain JUSTAUT	71	61	4	6	65	33	61	93,85
17	Francette ROS NONO	73	61	5	7	66	34	61	92,42

- Les 17 délégués titulaires élus sont donc :

	Titulaire
1	Danielle DAL
2	GUIGLARDO ANTINY Gisèle
3	Marielle PEIRO

4	Dominique LLANAS
5	Delphine TATARREAU
6	Claude LAFON
7	Serge KONDRYSZIN
8	Marc METIFEU
9	Jean Claude LANDET
10	Christian ANDRIEUX
11	Laurette BEAUMONT
12	Olivier MEROU
13	Patrick PALLEJA
14	Nadine ROUGE
15	Eric GALAUP
16	Sylvain JUSTAUT
17	Francette ROS NONO

Jean-Claude LANDET (et non Michel TOUJA) et **Christian ANDRIEUX** (et non Marie DUBAC) ont donc bien été élus titulaires dès le premier tour pour le SPEHA

Pour le reste, les résultats sont inchangés

Nous tenons à nous excuser pour cette erreur d'appréciation

Election des suppléants :

	Candidats	N'ont pas pris part au vote	Nombre de votant	Suffrages exprimés pour	Suffrages exprimés contre	Votes blancs	Majorité absolue	Nombre de voix obtenue
1	GUAGNO Antoine	2	73	61	4	8	33	61
2	VAISSE-LAMOTHE Lucie	2	73	60	3	10	32	60
3	ALLASSET Jean-Luc	4	71	61	3	7	33	61
4	DU PERIER Françoise	6	69	61	2	6	32	61
5	ESPITALIER Christian	5	70	60	3	7	32	60
6	NAUTRE Eva	2	73	59	6	8	33	59
7	WASSER Jean-Pierre	6	69	53	8	8	31	53
8	PAULY Pascale	4	71	65	0	6	33	65

9	BARTHES Serge	4	71	59	5	7	33	59
10	CASENAVE Daniel	5	70	63	2	5	33	63
11	BEAUVILLAIN Patrice	5	70	58	7	5	33	58
12	CANEVESE REILLES Coralie	4	71	61	2	8	32	61
13	LACHEROY Muriel	3	72	60	3	9	32	60
14	BERDEIL Nadège	4	71	61	1	9	32	61
15	SOULOUMIAC Nathalie	3	72	61	4	7	33	61
16	NAUDINAT Frédéric	3	72	63	2	7	33	63
17	MERCADAL Elodie	2	73	43	15	15	30	43

LE CONSEIL,

Proclame les candidats suivants élu(e)s au Syndicat Public de l'Eau Hers-Ariège.

	Titulaires	Suppléants
1	DALE Daniel	GUAGNO Antoine
2	GIUGLARDO-ANTONY Gisèle	VAISSE-LAMOTHE Lucie
3	PEIRO Marielle	ALLASSET Jean-Luc
4	LLANAS Dominique	DU PERIER Françoise
5	TATAREAU Delphine	ESPITALIER Christian
6	LAFON Claude	NAUTRE Eva
7	KONDRYSZYN Serge	WASSER Jean-Pierre
8	METIFEU Marc	PAULY Pascale
9	LANDET Jean-Claude	BARTHES Serge
10	ANDRIEU Christian	CASENAVE Daniel
11	BEAUMONT Laurette	BEAUVILLAIN Patrice
12	MEROU Olivier	CANEVESE REILLES Coralie
13	PALLEJA Patrick	LACHEROY Muriel
14	ROUGE Nadine	BERDEIL Nadège
15	GALAUP Éric	SOULOUMIAC Nathalie
16	JUSTAUT Sylvain	NAUDINAT Frédéric
17	ROS-NONO Francette	MERCADAL Elodie

- **INSTALLE** lesdits conseillers communautaires élus en qualité de délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein du Syndicat Public de l'Eau Hers-Ariège dans l'ordre du tableau tel que susvisé

- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

18. Désignation de deux représentants de la communauté de communes des Terres du Lauragais à la commission consultative issue de la loi à la transition énergétique au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne – DL2020_115

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit qu'une Commission consultative soit créée entre tout syndicat exerçant la compétence d'autorité organisatrice d'un réseau public de distribution d'électricité et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre inclus dans le périmètre du syndicat article L2224-37-1 CGCT.

Cette Commission a pour objet de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données

Dans ce cadre, Terres du Lauragais doit désigner deux représentants de la Communauté de Commune pour siéger à cette Commission.

Monsieur le Président fait appel à candidature

Conformément à ces dispositions, Monsieur le Président fait un appel à candidatures et après débat, établit la liste des candidats déclarés :

Se sont portés candidat :

- **Roger PEDRERO**
- **Jean-Clément CASSAN**

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'étant constatée, le conseil communautaire, procède à l'élection des deux délégués.

Titulaire	N'ont pas pris part au vote	Nombre de votant	Suffrages Exprimés Pour	Suffrages Exprimés Contre	Blancs	Majorité absolue	Nombre de voix obtenue
Jean-Clément CASSAN	1	74	50	18	6	35	50
Roger PEDRERO	4	71	43	17	11	31	43

**Le Conseil de Communauté,
Oùï l'exposer de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré DECIDE :**

- De **DESIGNER**, Monsieur CASSAN Jean-Clément et Monsieur PEDRERO Roger pour représenter Terres du Lauragais à la Commission consultative du SDEHG

- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

**19. Création et désignation des membres de la commission d'Appel d'Offres (CAO)
-DL2020_116**

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2016, portant statuts de la communauté de communes des Terres du Lauragais, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commission est présidée par le président de la communauté de communes ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Monsieur le Président fait appel à candidatures

Se portent candidats :

	Titulaire	Suppléant
1 ^{er}	Blandine CANAL	Didier DATCHARRY
2 ^{ème}	Marie-Gabrielle DAYMIER	Olivier GUERRA
3 ^{ème}	Lina PIC-NARDESE	Emmanuel POUILLES
4 ^{ème}	Jean-Pierre BOMBAIL	Christophe BREIL
5 ^{ème}	Lison GLEYSSES	Francette ROS-NONO

L'élection se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret » à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (article L. 2121-21 du CGCT), dans la mesure où aucune disposition du CMP ne s'y oppose.

L'élection se déroule à bulletin secret au moyen d'un boîtier électronique de vote.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposer de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré DECIDE avec 62 voix pour, 4 voix contre et 9 élus n'ayant pas pris part au vote,

- De CREER la Commission d'Appel d'Offres à titre permanent, pour la durée du mandat

- De PROCLAMER les conseillers communautaires suivants élus membres de la Commission d'Appel d'Offres

	Titulaire	Suppléant
1 ^{er}	Blandine CANAL	Didier DATCHARRY

2 ^{ème}	Marie-Gabrielle DAYMIER	Olivier GUERRA
3 ^{ème}	Lina PIC-NARDESE	Emmanuel POUILLES
4 ^{ème}	Jean-Pierre BOMBAIL	Christophe BREIL
5 ^{ème}	Lison GLEYSSES	Francette ROS-NONO

- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

20. Détermination et élection des membres du Comité Intercommunal d'Action Social – DL2020_117

Le CIAS est un établissement public administré par un conseil d'administration (CA) composé :

- du président de l'EPCI qui en est le président, et, en nombre égal :
- des membres élus au sein de l'organe délibérant de l'EPCI,
- des membres nommés par le président de l'organe délibérant parmi les personnes non membres de l'organe délibérant.

Le nombre des membres du CA est fixé par délibération de l'organe délibérant de l'EPCI dans la limite maximale :

- 16 membres élus,
- 16 membres nommés*,

soit 32 membres au maximum, en plus du Président de l'EPCI.

** « un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département. »*

Le Président propose au conseil communautaire de fixer à 16 (seize) le nombre total des membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales (8 élus et 8 personnalités)

Il précise que les administrateurs représentant l'organe délibérant de l'EPCI sont désignés en son sein au scrutin majoritaire à deux tours. Le conseil doit déterminer au préalable si le scrutin est uninominal ou de liste. **Le scrutin est secret.** En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil décide à l'unanimité de voter au scrutin de liste

Le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur la désignation de 8 membres élus titulaires et fait appel à candidature des membres élu(e)s communautaires titulaires.

Se portent candidats :

Lina PIC-NARDESE
Eva NAUTRE
Isabelle HAYBRARD DANIELI

Karine NAVARRO
Annie PERA
Anne Marie ROBERT
Roger PEDRERO
Catherine LATCHE

Le Président fait procéder au vote.

L'élection se déroule à bulletin secret au moyen d'un boîtier électronique de vote.

	Liste proposée
1	Lina PIC-NARDESE
2	Eva NAUTRE
3	Isabelle HAYBRARD-DANIELI
4	Karine NAVARRO
5	Annie PERA
6	Anne Marie ROBERT
7	Roger PEDRERO
8	Catherine LATCHE

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposer de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré DECIDE avec 66 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions et 3 élus n'ayant pas pris part au vote,

- De **FIXER** à 16 (seize) le nombre total des membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales (8 élus et 8 personnalités)

- De **DESIGNER** comme représentants de la communauté de communes des Terres du Lauragais pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales des Terres du Lauragais les élus suivants :

1	Lina PIC-NARDESE
2	Eva NAUTRE
3	Isabelle HAYBRARD-DANIELI
4	Karine NAVARRO
5	Annie PERA
6	Anne Marie ROBERT
7	Roger PEDRERO
8	Catherine LATCHE

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fin de la séance 20h45

G. de la Pinner